

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 5 DECEMBRE 2023 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Catherine Meuwly, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 44
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes Mélanie Carrel (LV), Sarah Jaquet LV et Line Widmer-Comment (LC),
MM. Paul Attallah (PS), Jean-Claude de Reynier (PLR) et Boris Giacobbo (LV)

ABSENT :

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023
2. Présentation du plan financier 2024-2028
3. Présentation générale du budget
4. Impôts 2024
 - 4.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base
 - 4.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base
5. Budget 2024
 - 5.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements
 - 5.2. Examen et adoption du budget de résultats
 - 5.3. Examen et adoption du budget des investissements
 - Assainissement de l'infrastructure informatique, 2^{ème} phase
 - Extension de la crèche communale Les Lucioles
 - Requalification de la route cantonale (Jonction-Gérine), phase d'études du projet
 - Remplacement et déplacement de conduites d'eau, secteur du chemin de la Forêt
 - Achat de véhicules et machines
 - Consolidation d'une partie de la berge de la Gérine
 - 5.4. Adoption des budgets de résultats et des investissements
6. Implémentation du programme de gestion parascolaire MonPortail
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Introduction

Mme Catherine Meuwly, Présidente, souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, MM. Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse.

Mme Meuwly adresse ses souhaits de bienvenue à M. Alexandre Ariosa, Conseiller général Les Verts, élu au mois de novembre en remplacement de M. Claus Jakobs. Une seule liste ayant été déposée, il n'y a pas eu lieu de procéder à une élection complémentaire. *La salle applaudit le nouvel élu.*

Selon l'article 22 du Règlement du Conseil général, Mme Meuwly relève que la séance a été convoquée dans les délais. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). Conformément à l'article 29, Mme Meuwly rappelle au public que des copies des documents traités ce soir sont à sa disposition à l'entrée de la salle.

Mme Catherine Meuwly déclare la séance ouverte (art. 30). Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de Mmes Mélanie Carrel (LV), Sarah Jaquet (LV) et Line Widmer-Comment (LC), et de MM. Paul Attallah (PS), Jean-Claude de Reynier (PLR) et Boris Giacobbo (LV). La liste des présences ne circule plus dans la salle, conformément à la mise en place du vote électronique. La signature attestant de la participation à la séance se fait au moment de la prise de la télécommande. Pour rappel, les scrutateurs sont situés dans la partie centrale de la salle pour exercer les tâches de la compétence du bureau et se répartir le comptage des voix lors des élections et en cas de défaillance du système de vote électronique.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, Mme Catherine Meuwly relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, la Présidente demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue ou si la télécommande ne peut être remplacée, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance. La Présidente invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

Test du système de vote électronique

La Présidente constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour de la séance de ce soir, ce dernier est validé.

Décision

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023

**Intervention de
la Présidente**

La Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 ne suscite aucune remarque et passe donc au vote électronique.

La Présidente impartit un délai 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 ?

- **Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est approuvé par 43 oui, 0 non et 1 abstention.**

2. Présentation du plan financier 2024-2028

Selon M. Jean-Pierre Oertig, ce plan financier est une bonne mise en bouche pour la présentation du budget 2024. Il souhaite tout d'abord s'excuser pour l'envoi tardif de ce document, ceci en raison de l'élaboration du budget 2024. Le plan financier reste un outil très important du Conseil communal. Le résultat global par rapport au plan financier mis à jour en mai 2023 ne s'est pas amélioré, au contraire. Ce plan financier est évidemment évolutif et comporte une part d'imprévisibilité en fonction de l'économie et des situations politiques, raison pour laquelle il est mis à jour une fois par année. Il est important de comprendre que ce plan financier dégage des tendances qui permettent au Conseil communal d'évaluer la situation financière de la commune et de ses capacités à investir. Ce document n'a pas vocation d'être une copie conforme de ce que seront les futurs budgets.

**Intervention du
Conseil communal**

Voici les constatations établies pour le compte de résultats :

- Charges excédentaires récurrentes entre 2024 et 2028
- 2 470 989 en 2024 → 7 259 110 en 2028 (pour autant que le coefficient d'impôt de 89% soit accepté)
- Revenus fiscaux – estimation prudente; à suivre chaque année l'évolution

Les constatations pour les investissements 2024-2028 et le taux d'endettement net sont les suivantes :

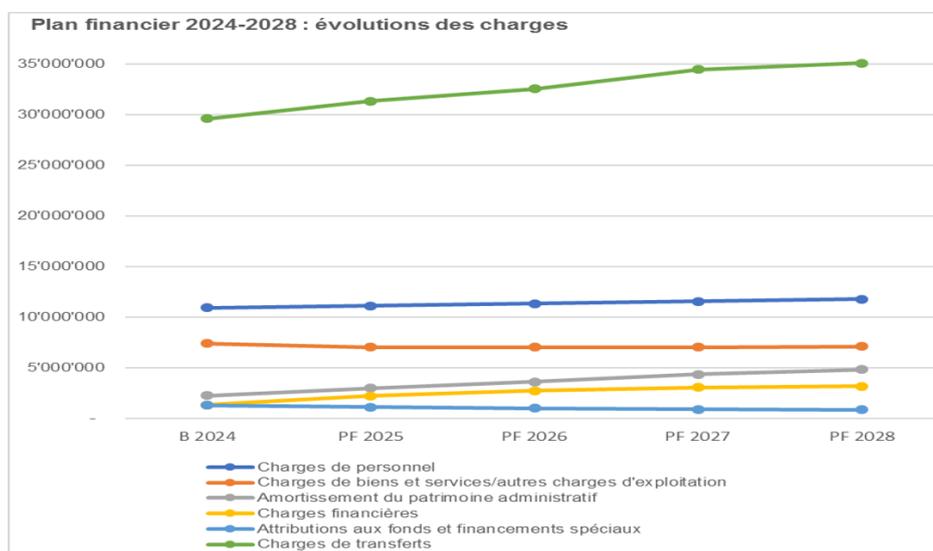
- Montants initiaux 105 mio.
- Montants réduits de 26 mio.
- Plusieurs scénarii sans / avec hausse du coefficient d'impôt
- Peu d'impact (positif) sur les taux d'endettement nets – revenus fiscaux insuffisants !

En fonction de ces constats, le Conseil communal a rencontré une délégation du Service des communes qui connaissait la situation financière de Marly. Le Conseil communal a voulu anticiper au vu de la problématique des indicateurs financiers, notamment celui du taux d'endettement net qui montre des montants absolument gigantesques. Le Conseil communal voulait savoir si cette situation financière était considérée comme un couperet ou alors s'il existait une marge de manœuvre possible. M. Oertig admet que ce n'est jamais le bon moment pour augmenter un coefficient d'impôt. Cependant, vu la situation, le Conseil communal ne peut pas rester les bras croisés. Le

Service des communes a très clairement fait comprendre au Conseil communal qu'il devait prendre des mesures, prioriser les investissements et jouer sur la durée. Selon M. Oertig, le Service des communes est bien conscient que Marly ne pourra pas respecter à la lettre les principes de gestion financière, notamment les indicateurs financiers qui figurent dans la loi sur les finances communales. Ce qui est important, c'est d'avoir démontré que Marly allait prendre des mesures concrètes, malgré des résultats qui restent extrêmement mauvais.

Des rencontres ont également eu lieu à plusieurs reprises avec la Commission financière. Le Conseil communal apprécie ces échanges critiques mais constructifs.

M. Oertig présente ci-après le graphique représentant l'évolution des charges pour les cinq prochaines années :



Il précise que la ligne verte représente les charges de transferts, anciennement appelées « charges liées ». Il constate que ces charges se montent à pratiquement 30 millions en 2024 ; elles s'élèveront à 35 millions en 2028. Les charges du personnel (ligne bleu foncé) restent relativement stables, malgré les nombreux engagements nécessaires ces dernières années. M. Oertig relève encore que les charges financières (en jaune) sont liées aux investissements et qu'elles vont continuer à augmenter, notamment avec un taux d'intérêts à 2,5%.

M. Oertig récapitule les charges exponentielles de ce plan financier 2024-2027 :

- Amortissements – doublement de la charge
- Charges financières influencées par la hausse des taux d'intérêts, augmentation de 1,8 mio.
- Charges de transfert – explosent entre 2024 et 2028 – situation de la population résidente en forte augmentation

Pour ce qui est des revenus fiscaux, il a évidemment été tenu compte de l'évolution connue de la population, en considérant prudemment une progression de 0,6% dès 2025 et jusqu'en 2028. Le coefficient retenu est de 89%. Pour les impôts des personnes physiques, il y a une évolution qui va être forte ; par contre, pour les personnes morales, une stagnation des recettes est retenue. Une progression de 2% par année est attendue pour la contribution immobilière.

En conclusion, M. Jean-Pierre Oertig déplore que les finances communales soient aux soins intensifs. Le Conseil communal va devoir être extrêmement attentif pour les prochains budgets et les investissements. Il va suivre l'évolution de la population légale qui se monte actuellement à environ 9'000 habitants, en rapport avec l'apport de nouveaux contribuables. Selon M. Oertig, il est indispensable que la situation financière de Marly s'améliore sensiblement.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« Il n'a pas été demandé à la Commission financière de se positionner sur le plan financier. Elle en a pris bonne connaissance et il est vrai que nous avons eu de nombreux échanges avec les représentants du Conseil communal sur ce thème ».

***Préavis de la
Commission financière***

Mme Catherine Meuwly rappelle que le Conseil général ne vote pas sur le plan financier ; il en prend acte.

***Intervention de
la Présidente***

3. Présentation générale du budget

La Présidente précise que l'entrée en matière est acquise de plein droit. Une demande de renvoi est possible, selon l'article 32, alinéa 5. Aucune demande de renvoi n'étant formulée, Mme Meuwly donne la parole au Conseil communal.

***Intervention de
la Présidente***

A ce jour, M. Christophe Maillard précise que Marly compte 9'130 habitants (8'963 population légale). A fin décembre 2021, la population légale de Marly était de 8'299.

***Intervention du
Conseil communal***

Ceci étant précisé, M. Christophe Maillard poursuit en ces termes :

« En cet instant je pense à mes prédécesseurs, surtout à ceux qui, comme nous devons le faire ce soir, ont dû se résoudre à proposer une hausse d'impôts. Marly n'a jamais été, n'était et n'est malheureusement pas encore une commune qui peut se permettre de baisser les redevances fiscales. Pour rester « au niveau actuel », nous devrions renoncer ce soir, pour plusieurs années, à tout investissement, et renoncer à des prestations appréciées, indispensables elles aussi, qui font les atouts de Marly. Réagir ainsi, est-ce agir pour le bien de la collectivité ?

Avec ces quelques mots, je souhaite simplement vous faire part d'un état d'esprit qui fut aussi, sans doute, celui de syndics et conseillers communaux que vous avez connus. Ayant pris connaissance avec intérêt de l'histoire fiscale de notre commune, je pense aux demandes infructueuses de hausses d'impôts du début des années 1980, mais surtout à celle des années 2000, quand la limite de 5% imposait de passer de 70 à 80 centimes. C'était un

20 décembre 2000, et ce soir-là, des demandes avaient été formulées pour limiter la hausse à 75 centimes. Où en serions-nous ce soir si cela avait été accepté ? Je pense aussi à 2014 quand le Conseil communal avait demandé, à juste titre, une augmentation d'impôts à 95 centimes, mais que cette demande, pourtant abaissée à 88 centimes par le Conseil général, avait échoué devant les citoyens. En 2014 aussi des propositions de baisse avaient été formulées en Conseil général afin, disait-on, de le rendre acceptable pour les citoyens. Cela n'avait pas empêché certains de tout de même lancer ensuite un référendum contre ce taux réduit.

Oui, en 2014 nos prédécesseurs savaient que la commune devrait faire face, quelques années plus tard, à de nouveaux défis dans un Marly dont la démographie allait exploser. Ils savaient qu'il fallait bénéficier des quelques années qui nous en séparaient pour assainir des finances déjà chancelantes, afin de pouvoir aborder l'avenir avec quelques moyens.

Sans succès ! Le refus de 2014 n'a pas permis à la commune, dans l'intervalle, d'améliorer son taux d'autofinancement. Celui-ci était déjà largement insuffisant à l'époque, et nos prédécesseurs le savaient en proposant 95 centimes. Pire encore, des infrastructures qui devaient déjà être sérieusement rénovées n'ont pas pu l'être durant ces 10 ans, faute de moyens financiers. Le résultat, en 2024, c'est que nous devons cumuler des rattrapages d'investissements avec les nouveaux investissements indispensables. Par contre, nous devons le faire non pas avec les intérêts hypothécaires très bas de ces dix dernières années (près de 0%), mais avec celui moyen de 2,5%. En outre, les coûts de construction ont explosé. En voulant trop économiser, en ne voulant pas regarder la réalité en face, peut-être aussi en voulant faire de la politique, nous avons perdu du temps et de l'argent. Cet argent, c'est celui de nos concitoyens. Les comptes positifs que nous avons connu ces dernières années, et que nous connaissons peut-être encore au gré d'entrées extraordinaires ne reflètent pas la situation financière réelle de la commune. Celles et ceux d'entre vous qui se seront sérieusement penchés sur nos indicateurs financiers l'auront compris, à l'instar de la Commission financière.

On peut faire beaucoup de réflexions sur le Marly que nous aimons et que nous servons, car c'est servir sa commune que de « penser à son avenir », d'anticiper un avenir satisfaisant et agréable pour toutes les couches de la population. Notre rôle à tous, je le rappelle, ne se limite pas à accompagner, il est celui d'anticiper. Gouverner, c'est prévoir.

Si l'on parle « développement économique », vous serez sans doute d'accord avec moi pour dire que Marly n'est pas une commune idéalement située pour attirer de grandes entreprises. Aucune comparaison n'est possible entre Marly et Villars-sur-Glâne, Avry-sur-Matran, Fribourg, Granges-Paccot, Bulle ou encore Morat. Notre assise fiscale repose à près de 95% sur les personnes physiques. Ce sont elles qui financent nos prestations et nos infrastructures. On peut tourner le problème comme on veut : Marly n'a pas un problème avec ses dépenses, Marly a un problème avec ses recettes.

Comme nous le soulignons dans le message, aussi longtemps que les conditions d'accès des zones d'activité de la commune de Marly à l'autoroute ou au chemin de fer seront celles actuelles, la situation évoluera marginalement, quand bien même le Conseil communal veut mettre en place des conditions-cadres favorables pour les personnes morales à Marly. Vous allez me dire : Mais alors pourquoi le Conseil communal propose-t-il aussi d'augmenter l'impôt des personnes morales ? Vu que notre assise fiscale repose à près de 95% sur les personnes physiques, je vous répondrai simplement en faisant référence à l'équité fiscale et à la solidarité communautaire. Avec de telles proportions, il est cohérent de promouvoir une répartition équitable de la charge fiscale entre la population et les entreprises, car il doit y avoir une solidarité collective pour le développement et le bien-être dans la commune, qui profitent à tous. Par ailleurs, la proposition formulée, à savoir une augmentation de 80 à 89 centimes pour les personnes morales également, ne rendra pas la commune moins attractive.

Dans l'attente de voies de communication attractives, nous développons notre tissu entrepreneurial avec les moyens à disposition. Nous ne devons pas regarder en arrière au moment où la population augmente, au moment où certains secteurs de Marly évoluent. Je pense évidemment au nouveau quartier du Marly Innovation Center, qui concrétise un développement rapide et extraordinaire, source d'espoirs, porteur de nouveaux emplois, et aussi, en même temps, porteur d'opportunité pour nos entreprises en place.

A un taux encore tout à fait raisonnable de 89 centimes, la différence en termes d'attractivité, pour toutes et tous, se fait et se fera encore par l'offre en prestations. Si nous avons des possibilités de garde d'enfants, les deux parents pourront travailler, et en plus ils le feront l'esprit serein. Si nous avons de belles infrastructures sportives, de délasserment, si nous avons des écoles modernes, des entreprises, un bel environnement, des gens viendront aussi à Marly, parce qu'on y est bien. Si le sentiment de sécurité est favorable, si le dialogue est favorisé, les gens continueront à se sentir bien à Marly. Enfin, si nous traversons Marly sur des routes accueillantes et verdoyantes, si on peut s'y balader à pied, en trottinette ou à vélo en toute sécurité, n'est-ce pas là aussi des atouts très recherchés ?

Alors Mesdames et Messieurs, lorsqu'il s'agira pour vous de voter sur le taux d'impôts, mais ensuite aussi, je le pense, sur le maintien ou non de prestations qui font le caractère et les atouts de Marly, bien plus qu'un taux d'impôts qui demeure somme toute raisonnable, souvenez-vous que votre choix compte. Ne vous absteniez pas car vous êtes là pour décider. Prenez position, décidez pour l'avenir de Marly, décidez surtout si vous voulez anticiper ou regarder en arrière, l'esprit chagrin. N'oubliez pas que pour chacune des décisions qui seront prises, lorsque votre nom s'affichera sur ce tableau et s'inscrira dans les archives de la commune pour la postérité, ce sera, je l'espère, en ayant compris que l'avenir de Marly tient aux prestations que doit offrir la commune à ses citoyens. Celles qui vous sont proposées par le Conseil communal sont des atouts raisonnables, gages de l'attractivité de notre commune. Chaque

fois que vous réduirez une ligne budgétaire, c'est bien à une prestation que vous renoncerez.

En définitive, avec le Conseil communal, je vous encourage à regarder vers l'avenir, à anticiper en donnant à Marly les moyens de renforcer son attractivité. Si vous deviez, ce que j'espère ardemment, suivre les propositions du Conseil communal, je vous invite aussi, d'ores et déjà, à vous engager pour faire passer ce message à nos concitoyennes et concitoyens. C'est aussi pour cela, pour assurer ce type de relais, que vous avez toutes et tous été élus.

Je laisse maintenant à notre responsable des finances, M. Jean-Pierre Oertig, le soin de vous présenter nos intentions. Elles sont le fruit de longues et souvent pénibles discussions au Conseil communal. Merci de m'avoir écouté ».

M. Jean-Pierre Oertig présente le budget de résultats pour 2024 :

**Intervention du
Conseil communal**

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Charges	57 855 875	52 528 303	48 342 687.26
Revenus	55 384 886	49 383 218	48 539 165.73
Excédent	-2 470 989	-3 145 085	+196 478.47

Il constate que c'est le deuxième exercice déficitaire. M. Oertig revient sur la surprise d'avoir pu présenter un petit bénéfice en 2022. Comme il l'avait dit lors de la séance du Conseil général du mois de mai, par rapport à cette amélioration du résultat qui était passé d'une perte de plus de 2 millions à un bénéfice, M. Oertig explique que la masse salariale du personnel était moins élevée de 742'000 francs, que la commune avait fait une économie de 155'000 francs avec Marly-Piscine SA, et surtout que les droits de mutation, un impôt conjoncturel, avaient permis une hausse de 2,2 millions. Le résultat obtenu en 2022 est donc un peu trompeur.

Il poursuit avec la présentation du budget des investissements :

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Dépenses	25 108 300	40 689 100	13 060 226.46
Recettes	205 800	250 000	783 201.60
Résultat net	24 902 500	40 439 100	12 277 024.86

M. Oertig explique que cette diminution du report est due au fait qu'en 2023 passablement de gros montants ont été payés pour le 3^{ème} centre scolaire.

Il estime intéressant de consulter ce budget à trois niveaux :

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Activité d'exploitation (REX)	-1 645 269	-2 652 365	+401 745.34
Financements (RFI)	-929 220	-596 220	-308 721.47
Résultat opérationnel (ROP)	-2 574 489	-3 248 585	+93 023.87
Résultat extraordinaire (REO)	+103 500	+103'500	+103 454.60
Résultat total	-2 470 989	-3 145 085	+196 478.47

Pour ce qui est des écarts principaux des charges, ils se présentent ainsi :

Fr. 654 000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation (nouveaux EPT, paliers + indexation de max. 2%); nouvelle fonction chef de poste (ordre public)
Fr. 78 000	Mandat à REPER (travail social de rue)
Fr. 293 000	Informatique – matériel, logiciels, licences, télécommunication et entretiens divers)
Fr. 44 000	Achats de denrées alimentaires
Fr. 205 000	Prestations de services de tiers, Fr. 122 400 pour la crèche et l'AES (Association DE TOUTES NOS FORCES)

Fr. 53 000	Entretien des terrains communaux
Fr. 241 000	Energie, eau, élimination des déchets
Fr. 1 940 000	Charges de transfert (anc. liées) . canton, associations de communes, etc.
Fr. 119 000	ERAF – participation à l'Ecole régionale allemande de Fribourg
Fr. 308 000	Intérêts bancaires
Fr. 3 935 000	

M. Oertig récapitule les principaux écarts pour les revenus :

Fr. 2 957 625	Impôts personnes physiques (+585 000 sans hausse du coefficient)
Fr. 760 690	Impôts personnes morales (+525 000 sans hausse du coefficient)
Fr. 250 000	Contribution immobilière
Fr. 80 000	Impôts sur les gains de fortune
Fr. 50 000	Droits de mutation (écart de 2 mio. comptes 2022 exceptionnel)
Fr. 425 000	Nouvelle taxe de base pour eau potable (<i>attribution financement spécial Fr. 364 950</i>)
Fr. 112 000	Taxe de base épuration (<i>attribution financement spécial Fr. 911 740</i>)
Fr. 174 896	Péréquation financière intercommunale (IPF: 100.56 en 2014, 89,26 en 2024 !!)
Fr. 4 810 211	

Il rappelle que le Conseil communal a procédé à quatre lectures du budget 2024 et a échangé à de nombreuses reprises, notamment avec la Commission financière. Il a ainsi pu procéder à des réductions de charges d'environ 320'000 francs. Ces réductions concernent diverses charges de l'administration, les honoraires, les frais d'étude, les mandats, l'entretien de bâtiments, les installations sportives, routes, service hivernal, chemins

pédestres, les frais de véhicules et de machines, les subventions aux crèches externes.

Pour ce qui est des impôts des personnes physiques, M. Oertig apporte les précisions suivantes :

- Taux de progression annoncés par le SCC pour les années 2021 à 2024 tiennent compte de l'augmentation de la population
- Statistique fiscale cantonale du SCC: en 2021 = **4 982 contribuables**
 - entre 2021 et 2022 +300 habitants
 - entre 2022 et 2023 +300 habitants
 - entre 2023 et 2024 +250 habitants
- Impôt moyen par habitant pris en considération

Les investissements principaux 2024 sont répartis en trois catégories :

1. *Crédits d'engagements reportés plus de 20 mio., dont*

- 12'925'000 3^{ème} centre scolaire (travaux terminés en 2024)
- 1'444'000 aménagement carrefour des Rittes
- 1'000'000 concept bassin versant Est (sur 4 mio. budget total)
- 733'000 séparatif (conduites) – CAD direction Château-d'Eau

2. *Nouveaux crédits d'engagement nets en 2024 pour 1'553'000 (messages)*

- 180'000 informatique
- 150'000 extension de la crèche communale
- 183'000 achats de véhicules et engins de travail
- 400'000 requalification route Jonction – Gérine (étude)
- 550'000 pose et remplacement de conduites
- 90'000 consolidation partielle des berges de la Gérine (urgence)

3. *Nouveaux crédits d'engagement en 2024 pour 3'000'000 (messages courants de l'année 2024) – figurent dans le plan financier 2024-2028*

- 200'000 développement centre sportif Corbaroche
- 2'000'000 caserne de pompier et extension du P+R Corbaroche*
- 800'000 nouvelle liaison TPF par le nord*

*Subventions de l'Agglo (une fois les travaux terminés et décomptes présentés) !

En conclusion, M. Oertig émet les considérations suivantes :

- Excédent de charges malgré la hausse d'impôt
- Sans hausse du coefficient d'impôt **perte de Fr. 5'079'306.- (+2'608'317.-)**
- Part des impôts pour personnel morale en comparaison des impôts pour personnes physiques est infime - 6,3%; Marly demeure nettement en retrait par rapport à de nombreuses communes
- Dette va augmenter en 2024 – consolidation d'un emprunt pour les dépenses du 3^{ème} centre scolaire (une dizaine de millions)
- Capital propre non affecté actuel Fr. 20 mio.

Il indique que ce capital propre est bien entendu un bas de laine important. On ne peut cependant pas puiser dans ce capital pour éponger des exercices déficitaires durant des années.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« **Préambule**

Equilibre financier à atteindre

En dates du 10.10.2023 et 07.11.2023, la Commission financière s'est entretenue à deux reprises avec le Conseil communal sur le thème de l'équilibre financier que la commune doit atteindre pour son budget 2024 et les années futures ; impliquant des réflexions notamment sur les investissements, sur les charges de fonctionnement, mais aussi sur les recettes, telles que les taux d'impôt et les taxes. Les indicateurs financiers qui en découlent ont été analysés en profondeur, notamment celui du taux d'endettement de la commune qui ne doit dans l'absolu pas dépasser les 200%.

Les divers scénarii présentés sont affligeants : la commune a une situation financière désastreuse, devant non seulement investir urgemment là où cela devient une nécessité car les investissements ont été trop reportés, mais cette dernière devant aussi suivre l'évolution démographique très importante de la commune par des décisions d'investissements de base nécessaires au bien-être de ses citoyennes et citoyens tels qu'écoles, eau, etc. ; le tout face à un retard de rentrées fiscales important qu'il est très difficile de combler d'un coup de baguette magique.

Les conclusions étatiques de membres du service des communes ainsi que celles des représentants du Conseil communal qui nous ont rencontrés sont claires : bien que les divers scénarii ne permettent pas d'être en-dessous du seuil de 200% du taux d'endettement (même celui présenté ce soir pour le budget 2024), notre commune de Marly doit tout faire pour tendre à l'équilibre. Pour y arriver, il s'agit donc d'agir en même temps sur de multiples leviers de manière coordonnée et impactante. Dans ce sens, le plan financier de la commune a été revisité par le Conseil communal plusieurs fois pour en dégager des priorités d'investissement. Les charges de fonctionnement ont également été passées au crible fin. Du côté des recettes, sachant le peu de manœuvre existant sur les taxes, il s'agit de repenser le taux d'impôt. Ce dernier fait donc l'objet d'un message séparé (10-23). Finalement, la différence budgétaire négative du compte de fonctionnement pour 2024 (plus de 2.4 millions) sera compensée avec le capital propre non affecté. Ce sera également le cas pour les éventuels déficits futurs, mais cette source n'est de loin pas inépuisable.

On vous parle donc ce soir d'une sorte de maison en bois, ou tout tient ensemble ou bien où tout s'écroule. Il s'agit donc maintenant d'entreprendre de manière responsable ce qui nous est demandé, à savoir faire en sorte que cette maison tienne debout pour 2024 et les années suivantes, de manière de plus en plus autonome et non dépendante de notre petite réserve de capital propre non affecté (notre support en béton) dont sa durée de vie, à ce stade, se compte sur moins que les doigts de notre main en nombre d'années.

**Préavis de la
Commission financière**

Position de la Commission financière

De manière encore plus intensifiée qu'en décembre 2022, la Commission financière juge la situation actuelle de la commune comme très critique et plus que préoccupante.

S'étant vu présenter avec détails les tenants et aboutissants de sa situation financière, elle ne peut que souligner encore une fois la nécessité de tendre à un équilibre financier, de faire en sorte que notre maison en bois puisse perdurer et tenir le coup malgré le feu à proximité. Cette maison, cet ouvrage d'équilibrisme, on peut la préserver si on met en place toutes les mesures nécessaires, tant du côté des charges que des recettes.

En s'appuyant sur ces éléments, la Commission financière préavise, à la majorité, d'accepter le message 9-23 relatif aux budgets d'exploitation et des investissements de la commune de Marly pour l'année 2024 ».

4. Impôts 2024

***Intervention de
la Présidente***

Pour des raisons légales, Mme Catherine Meuwly précise que ce point 4 est divisé en deux parties, car il doit y avoir un vote concernant les personnes physiques ainsi qu'un vote concernant les personnes morales. Cependant, les prises de paroles du Conseil communal et de la Commission financière se feront sur l'ensemble du point 4 relatif aux impôts 2024.

4.1. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base (message 10-23)

Aucun demande de renvoi ou de non-entrée en matière n'est formulée.

M. Jean-Pierre Oertig estime le message 10-23 très explicite, de même que l'intervention de M. le Syndic en début de séance. Il admet qu'il y a évidemment de meilleures nouvelles et annonces à faire, mais il convient d'accepter la réalité. La situation de Marly va se péjorer ces prochaines années. M. Oertig rappelle que le programme de législature du Conseil communal 2021-2026 a prévu des développements d'une vision avec cinq thématiques précises, avec des actions et projets prioritaires. Ces axes de travail ont été prévus pour la législature actuelle mais aussi future.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Oertig rappelle également la loi sur l'aménagement du territoire qui prévoit un développement durable de l'ensemble du canton, en veillant à garantir l'équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Il existe un plan d'affectation des zones et un règlement communal d'urbanisme, et il faut donc accompagner la densification. On ne peut pas interdire à des promoteurs immobiliers de construire sur un terrain, mais on doit les accompagner. En ce qui concerne le mitage du territoire, il n'est pratiquement plus possible.

Quant à l'évolution démographique, M. Oertig fait les constatations suivantes :

- Croissance accélérée du nombre d'habitants depuis 2022, fin 2023 plus de 9'000 habitants (pour rappel population résidente de 7'908 habitants au 31.12.2013)
- Besoins de la population augmentent (petite enfance, édilité, mobilité, sécurité, espaces verts, etc.) > prestations doivent suivre
- Investissements indispensables en cours et à réaliser (PF 24-28)
- Marly bientôt une ville qui doit demeurer attractive

M. Jean-Pierre Oertig rappelle que le Conseil communal n'est pas resté les bras croisés, sans vision, sans planification. Il a réfléchi à court et à long termes. Il a ainsi réduit la voilure au niveau des investissements, a priorisé les investissements indispensables et a passé au crible chaque dépense en réalisant ainsi une économie de 325'000 francs.

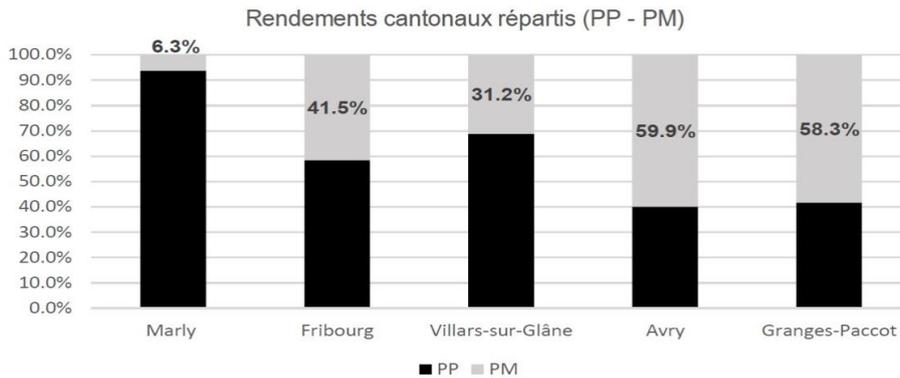
La dernière hausse d'impôt à Marly a eu lieu en 2001, le coefficient passant de 70 à 80%, soit une hausse de 14,3%. En 2015, une hausse du coefficient d'impôt à 88% a été acceptée par le Conseil général, mais refusée par voie de référendum. Pourtant, cette manne supplémentaire aurait permis d'affronter avec plus de sérénité la situation d'aujourd'hui et surtout celle de demain.

M. Oertig répète que la rencontre qui a eu lieu avec les représentants du Service des communes a été extrêmement constructive. En effet, ces derniers connaissent la situation de Marly et savent que le Conseil communal veut élaborer une stratégie et coordonner ses actions. Ils ont ainsi adhéré à la stratégie du Conseil communal. Ce coefficient d'impôt n'est pas seulement proposé pour couvrir le déficit budgétaire 2024 ; il convient également d'anticiper, au regard de ce qui s'est passé dans une commune broyarde. Par trois fois, l'assemblée communale a refusé une hausse d'impôt, et c'est au final le Préfet et le canton qui sont intervenus et ont obligé cette commune par un arrêté à augmenter son coefficient de 10 points. Selon M. Oertig, Marly doit éviter de connaître ce cas de figure.

M. Oertig présente ci-dessous la répartition des impôts des personnes physiques (PP) et morales (PM), selon les statistiques cantonale 2021.

Marly	Marly	Fribourg	Villars-sur-Glâne	Avry	Granges-Paccot
PP	22'854'445	107'239'998	39'611'606	6'621'299	10'243'225
PM	1'548'233	76'112'782	17'981'620	9'897'732	14'303'175
Total	24'402'678	183'352'780	57'593'226	16'519'031	24'546'400

Marly	Marly	Fribourg	Villars-sur-Glâne	Avry	Granges-Paccot
PP	93.7%	58.5%	68.8%	40.1%	41.7%
PM	6.3%	41.5%	31.2%	59.9%	58.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%



Il constate ainsi que Marly est vraiment un parent pauvre, comparé à certaines communes.

Les considérations stratégiques mises en place par le Conseil communal concernent plusieurs éléments, soit :

- Période difficile à affronter financièrement à long terme
- Equilibre subtil à trouver à terme – retombées fiscales des nouveaux contribuables
- Renforcement de la trésorerie (liquidités)
- Financement des investissements futurs indispensables (voir PF 2024 - 2028)
- «Couvertures» des pertes budgétaires par le capital propre non affecté (au 01.01.2023 - 20 mio.)
- Amélioration à terme des indicateurs financiers et donc des finances communales
- Population de Marly très jeune et près de 21% de retraités (incidences revenus fiscaux)
- Coefficient d'impôt doit être supportable et non un épouvantail fiscal
- Examen de plusieurs variantes de taux (entre 85% et 95%)
- *Attention* – dès 2028, d'autres investissements sont dans les pipelines

Pour terminer, M. Jean-Pierre Oertig indique que le Conseil communal a pris ses responsabilités en connaissance de cause et après concertation avec les représentants du Service des communes et des membres de la Commission financière. Cette hausse d'impôt est inéluctable, puisque l'équilibre budgétaire requis par la loi ne serait atteint qu'avec un taux de près de 98%. Il faut être conscient que chaque point d'impôt en moins (PP 263'625 et PM 26'188) péjore la fortune. M. Oertig répète que cette hausse d'impôt sert à l'amélioration de la situation financière de Marly à moyen et long termes, malgré un programme d'investissement conséquent, et non à couvrir un budget 2024 fortement déficitaire. Le Conseil communal invite avec force et conviction le Conseil général à accepter les nouveaux coefficients d'impôts des personnes physiques et des personnes morales.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« **Préambule**

Les indicateurs financiers de la commune nous informent avec détails sur sa situation financière, situation que la Commission juge affligeante.

L'endettement (parmi bien d'autres indicateurs tels que sa trésorerie) est ainsi une donnée prioritaire pour son pilotage financier. Une limitation de l'endettement a été posée par l'Etat de Fribourg, à savoir celle d'un taux de 200%. La situation actuelle de la commune n'entre plus dans ce cadre imposé par ce taux et le dépasse largement.

Interrogé à ce sujet courant octobre 2023, le Service des communes a relevé, tout comme la Commission financière, que de tels indicateurs étaient critiques. Ils ne seront « tolérés » qu'à condition que la commune puisse présenter les efforts et mesures entrepris ; ceci tant du côté des économies de charges que de celui des augmentations de recettes.

La situation est d'autant plus préoccupante que les charges dites liées ou de transfert, où la commune n'a quasiment aucune influence, augmentent fortement, en raison d'une part de leurs propres coûts qui croissent, mais aussi, d'autre part, de la population de Marly qui évolue rapidement (les charges liées étant corrélées à la population).

L'augmentation du coefficient d'impôt proposée est ainsi une des mesures importantes (voir préavis de la commission sur les budgets 2024) proposées par le Conseil communal pour tendre à un meilleur équilibre financier. Elle doit permettre de financer ces prochaines années les investissements prioritaires, ainsi que de stabiliser sa trésorerie.

La commune a un devoir politique, celui de jouer pleinement son rôle d'autorité publique en matière de planification et d'organisation du territoire, de gestion adéquate de son patrimoine et, finalement, peut-être le plus important pour la population et ses entreprises, celui d'octroyer des prestations de services à toute sa population ; le tout dans un contexte de durabilité et de transition énergétique. L'offre et la qualité des prestations croissent au fil des années. Faisons ainsi en sorte que ceci puisse être maintenu, en consolidant, via ce message, un des piliers qui contribue à l'équilibre de la commune.

Position de la Commission financière

En s'appuyant sur ces éléments, la Commission financière préavise,

- *à la majorité, d'accepter le message 10-23 relatif à l'augmentation du coefficient d'impôt de 80% à 89% pour les personnes physiques (revenu et fortune).*
- *à la majorité, d'accepter le message 10-23 relatif à l'augmentation du coefficient d'impôt de 80% à 89% pour les personnes morales (bénéfice et capital) ».*

M. Jelle Van den Wildenberg (LC) constate que la commune de Marly connaît une mutation sans précédent, elle dépasse les 9'000 habitants et selon les prévisions, Marly sera une ville d'ici quelques années.

Cette évolution démographique confronte les autorités communales à des défis en termes de mobilité, d'infrastructures, et de sécurité qui sont difficiles à relever et impactent de façon très directe les comptes récents de la

**Préavis de la
Commission financière**

**Intervention de
J. Van den Wildenberg**

commune et particulièrement le budget 2024 par l'augmentation très significative des charges de transferts.

Le Groupe du Centre soutient le Conseil communal dans le déploiement de mesures afin de garantir aux habitantes et habitants une bonne cohésion et des prestations de qualité dans un milieu qui s'urbanise. Il tient à le remercier ainsi que le personnel de la commune pour les efforts d'économies consentis et présentés au travers des messages relatifs aux budgets de fonctionnement et d'investissements.

Il est néanmoins de son devoir de relever l'état très inquiétant des finances communales : les budgets 2023-2024 sont très fortement déséquilibrés, l'endettement largement supérieur aux standards acceptables et la situation future de la trésorerie est très préoccupante. Face à cette situation critique, le Groupe Le Centre est favorable à l'augmentation des impôts proposée par le Conseil communal, pour les personnes physiques et également pour les entreprises. Tout le monde doit être solidaire et assumer sa part de responsabilité.

Comme il l'a fait dans un passé récent, le Groupe Le Centre souhaite soutenir tous les efforts conduisant à une amélioration des finances de la commune, que cela passe en plus de l'augmentation d'impôts, par des mesures agissant sur les coûts, par une augmentation des taxes ou le cas échéant une baisse de certaines subventions. A titre d'exemple, il aimerait relever que l'augmentation automatique par paliers de la masse salariale du personnel communal de 2% par année, telle que présentée dans le plan financier 2024-2028, représente à elle seule une charge annuelle supplémentaire de plus de 150'000 francs correspondant donc à une augmentation de 0.5 point d'impôt. L'objectif commun doit être d'atteindre l'équilibre au plus vite et réduire le recours au capital propre non affecté de la commune pour ne pas vivre à crédit sur les générations futures. Il doit être donné au Conseil communal les moyens de garantir aux habitants et habitantes des prestations de qualité, de contribuer à la cohésion de la commune en tenant compte de l'évolution de la population, de l'intégration des nouveaux quartiers et des nouveaux modèles de vie.

Au nom du Groupe PLR, M. Vincent Adamo se dit vraiment tiraillé entre le sens des responsabilités et le bien-vivre des citoyens de Marly déjà touchés par les hausses du coût de la vie, des primes de caisse-maladie, des intérêts hypothécaires et des loyers, ainsi que par la stagnation des salaires, de l'indexation des salaires dans le secteur privé et partiellement dans le secteur public.

Le Conseil communal a démontré, et le Conseil général l'a bien compris, que depuis quelques exercices déjà une hausse d'impôt est nécessaire pour les années à venir afin de développer les infrastructures nécessaires au vu de la croissance de la population. Toutefois, une hausse d'impôt de 11.25%, soit un passage de 80 à 89 centimes par franc payé à l'Etat semble malvenue à une telle hauteur pour les citoyens de Marly.

Ce taux risque de compromettre l'attractivité de Marly et de faire fuir les contribuables, voire même de déclencher un référendum qui priverait la commune de tout nouveau moyen.

***Proposition du
Groupe PLR***

Le Groupe PLR propose une augmentation progressive et de fixer le nouveau taux d'impôt pour les personnes physiques à 85%, soit une hausse de 6,25%. Ceci aura pour conséquence de revoir certaines dépenses et de reconsidérer certains investissements. Cela aura aussi une conséquence sur l'état des fonds propres qui s'élèvent à environ 21 millions selon le message 10-23. Après déduction de la perte budgétée de 2023 et celle de 2024 avec un impôt à 85%, ces fonds se monteraient encore à 14 millions.

En parallèle, le Groupe PLR en appelle à ses collègues du Conseil général à rester ouverts à une éventuelle nouvelle augmentation au vu des résultats des comptes 2023 et du budget 2025 qui devra intégrer de nouvelles mesures d'économies sévères.

M. Eric Bugnon indique que le Groupe PVL reconnaît que la situation financière de la commune est tendue et que le budget 2024 proposé le reflète. Le passé a cependant démontré que l'exercice de planification budgétaire est difficile, les comptes ayant toujours été, ces dernières années, bien meilleurs que les budgets acceptés. Aujourd'hui, il s'agit donc d'éviter de prendre des mesures trop drastiques dont le risque d'être rejetées par la population par référendum est très élevé, ce qui ne ferait qu'empirer la situation. Le Groupe PVL considère également que l'augmentation du taux d'imposition pour les personnes morales est trop risquée au vu du peu de recettes supplémentaires qu'elle générerait.

Le Groupe PVL propose donc de laisser ce dernier à 80%, de ne relever le taux d'imposition des personnes physiques qu'à 85% et de rester vigilant, déjà lors de l'analyse approfondie des comptes 2023 et ensuite lors des discussions du budget 2025 durant lesquelles une nouvelle adaptation de ces taux pourra être décidée.

M. Alexandre Ariosa (LV) tient à remercier l'assemblée pour son accueil lors de sa première session du Conseil général, bien qu'elle soit un peu tendue en raison de sujets inquiétants. Il en profite également pour témoigner sa reconnaissance quant à la confiance accordée, que ce soit directement par une signature ou indirectement par l'absence d'opposition à sa liste de candidature

Pour le Groupe Les Verts, M. Ariosa signifie son soutien à la mesure d'augmentation du coefficient d'impôt telle que proposée par le Conseil communal, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, ceci parce qu'elle paraît répondre à l'impératif financier avec un taux qui demeure néanmoins raisonnable et qui permettra d'assumer les responsabilités tant éthiques que matérielles envers la collectivité publique de la commune de Marly pour les quelques années à venir. Le Groupe Les Verts espère également que les efforts continueront à être maintenus dans les lignes budgétaires afin de retrouver une situation financière à l'équilibre.

M. Vincent Adamo précise que le Groupe PLR propose de maintenir le coefficient d'impôt pour les personnes morales à 80% afin de maintenir les entreprises, de favoriser leur implantation et la création d'emplois sur le territoire de la commune. Un coefficient d'impôt à 80% correspond à un montant de 236'000 francs que l'on pourrait considérer comme une action

***Proposition du
Groupe PVL***

***Intervention de
A. Ariosa***

***Proposition du
Groupe PLR***

proactive pour le développement économique de la commune. Le Groupe PLR comprend bien que l'apport financier des personnes morales est relativement faible, soit 6% environ à Marly, et il reste d'avis qu'il faut essayer de faire le possible pour maintenir ces entreprises et ne pas les faire fuir.

En préambule, M. Rashed Khan (PS) remercie le Conseil communal pour son excellent travail pour le bien de la commune de Marly. Il relève que la situation de Marly relative à l'autoroute et aux chemins de fer n'est pas idéale pour les entreprises. Avec le taux actuel de 80%, Marly est encore compétitive avec d'autres communes, par exemple Grolley (82%), Givisiez (70%) et Fribourg (80%). Une augmentation du taux d'impôt pour les personnes morales à 89 % fera perdre à la commune sa compétitivité et sera un autre point négatif pour Marly. De plus, toutes les entreprises sont déjà fortement sollicitées depuis le Covid et la situation instable au niveau international, ce qui a un impact sur les emplois. Les entreprises essaient de diminuer les coûts et c'est pour cette raison que M. Khan pense que ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts pour les personnes morales. Une fois que la décision sur la route Marly-Matran aura été prise, il sera temps de réfléchir à une éventuelle hausse d'impôt.

**Intervention de
R. Khan**

Mme Catherine Meuwly récapitule ainsi les différentes propositions : le Groupe PLR et le Groupe PVL proposent un taux d'impôt à 85% pour les personnes physiques et à 80% pour les personnes morales ; le Groupe PS propose de maintenir un taux d'impôt à 80% pour les personnes morales.

**Intervention de
la Présidente**

Mme la Présidente propose à l'assemblée une interruption de séance de 5 minutes pour pouvoir échanger avant de procéder au vote.

Mme Catherine Meuwly indique que le vote portera en premier lieu sur la proposition du Conseil communal ; si celle-ci est refusée, l'assemblée votera sur la proposition conjointe des Groupes PLR et PVL.

**Intervention de
la Présidente**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 89% de l'impôt cantonal de base ?

➤ **La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 89% de l'impôt cantonal de base est acceptée par 25 oui, 16 non, et 3 abstentions.**

4.2. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base (message 10-23)

**Intervention de
la Présidente**

Mme Catherine Meuwly rappelle la contre-proposition des Groupes PLR et PVL et de M. Rashed Khan (PS) de maintenir cet impôt des personnes morales à 80%.

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 89% de l'impôt cantonal de base ?

- **La modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 89% de l'impôt cantonal de base est acceptée par 25 oui, 17 non, et 2 abstentions.**

5. Budgets 2024

**Intervention de
la Présidente**

Mme Catherine Meuwly indique que l'entrée en matière est acquise de plein droit et qu'une demande de renvoi est possible, selon l'article 32, alinéa 5. Aucune demande de renvoi n'est formulée.

5.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements (message 09-23)

La parole n'est pas demandée.

5.2. Examen et adoption du budget de résultats

**Intervention de
la Présidente**

La Présidente passe en revue le budget de résultats 2024, page par page, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 – Administration générale, pages 4 à 7

Pas de remarque.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense, pages à 11

Pas de remarque.

Chapitre 2 – Formation, pages 11 à 16

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs, pages 16 à 20

Compte 3422.3132.00 - Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes

**Intervention de
M. Wohlhauser**

Mme Martine Wohlhauser relève que « *Le Groupe PS est clair et soutient sans aucune réserve la proposition du Conseil communal de mandater REPER pour deux ans.*

Pour nous, il est nécessaire de mettre en place dès à présent une intervention socioéducative plus large et conséquente et qui s'inscrit dans la durée. Il est important que ce soient des professionnels du travail social de rue qui vont directement sur le terrain dans les quartiers et qui permettent un travail de prévention en amont. Cette intervention complèterait ainsi de manière efficace les autres axes de la nouvelle politique de cohésion sociale de la commune. Les observateurs concernés par la jeunesse de Marly, tels que la police communale, la police cantonale de proximité, le CO de Marly, Marly pour tous, confirment tous l'utilité d'une intervention professionnelle.

Il faut voir ce montant de 78'200 francs comme un investissement sur le temps plutôt ! Une bonne prévention « rapporte » plus et est une promesse de moins de coût pour la collectivité dans le futur.

N'oubliez pas qu'il y a une année qui est passée depuis que les entretiens auprès des jeunes ont été faits par Reper. De plus, la police communale craint que l'éco-quartier du MIC n'entraîne à terme une présence importante de

jeunes avec le risque de débordements. Le profil particulier de « banlieue » et le développement démographique rapide de Marly comporte de nombreux défis, dont celui d'intégrer les habitants et futurs habitants ainsi que de créer du lien social au sein de la commune.

C'est pourquoi il est nécessaire de poser les bases solides d'un soutien professionnel à la cohésion sociale avant d'être débordé et pris de court lors de situations délicates.

Marly bénéficie encore aujourd'hui du travail en amont de qualité en matière d'animation socioculturelle construite il y a plus de 30 ans. Et cette notoriété est un élément important de l'attractivité que nous voulons offrir aux nouveaux habitants. Faire l'économie de ce travail de rue pourrait se retourner contre nous. Il sera alors plus difficile d'attirer de nouveaux contribuables si les incivilités devaient se multiplier.

Nous proposons aussi de réactiver au plus vite la formation Marly sympa et qu'elle puisse être intégrée à Marly pour tous. Ce concept innovant de participation citoyenne a aussi été développé par l'animation socioculturelle de Marly en 2003 et avait porté ses fruits au sein des jeunes dans les quartiers. Les agents Marly sympa ont été une richesse pour la qualité de vie marlinoise malheureusement inactive aujourd'hui.

Nous avons la responsabilité en tant que citoyens et conseillers généraux de prendre soin de notre jeunesse qui sera demain, ne l'oubliez pas, le visage de Marly ».

Compte 3422.3132.00 - Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes

**Proposition du
Groupe PLR**

M. Sergio Mantelli (PLR) constate que le Conseil communal propose de mettre au budget un montant de 78'200 francs par année avec un engagement sur 2 ans afin de mettre en place un travail de rue par l'intermédiaire de l'association REPER.

Or il se trouve que l'étude sur laquelle se base cette proposition est récente et le rapport de cette étude vient d'être publié il y a quelques jours seulement.

Ce rapport montre certains besoins, mais montre aussi qu'apparemment la situation, grâce certainement aussi aux mesures déjà mises en place dans la commune dans le domaine de la cohésion sociale (et en particulier par le travail de l'animation socioculturelle) et dans le domaine de la sécurité, est relativement satisfaisante.

Compte tenu de ce qui précède et bien qu'on puisse comprendre les finalités d'une telle proposition, le Groupe PLR est de l'avis qu'il est prématuré, compte tenu également de la situation financière de la Commune, d'allouer maintenant une telle somme avec un engagement sur 2 ans, sans qu'on puisse comprendre mieux les réels besoins d'un tel service ainsi que les répercussions sur le mode de fonctionnement des services déjà existants dans la commune et sur le travail déjà effectué (y compris celui de la police locale).

Le Groupe PLR est donc de l'avis que le Conseil communal devrait prendre encore du temps pour bien analyser ce rapport et que, si besoin, il revienne plus tard au moment où les besoins globaux ainsi que les mesures pour y faire

face efficacement auront été mieux définis, en tenant compte de ce qu'on fait déjà ou de ce qu'on pourrait mieux faire avec des moyens optimisés.

Le Groupe PLR propose donc de refuser cette dépense dans le cadre du budget qui est présenté.

Mme Mary Claude Paolucci précise que le rapport a été rendu en 2022 et que le Conseil communal a donc disposé d'une bonne année pour y réfléchir. Elle indique que le Conseil communal souhaite avant tout faire de la prévention et non de la répression.

***Intervention du
Conseil communal***

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous d'allouer le montant de 78'200 francs au compte 3422.3132.00, tel que proposé par le Conseil communal ?

➤ ***La proposition du Conseil communal d'allouer un montant 78'200 francs au compte 3422.3132.00 (honoraires de conseiller externes, experts, spécialistes) est acceptée par 25 oui, 18 non, et 0 abstention.***

M. Nicholas Creak (PLR) se dit surpris par la vigueur avec laquelle les discussions ont débuté. Il a donc omis d'intervenir à temps et souhaite savoir s'il peut encore le faire. Il précise que cela concerne le salaire du personnel communal.

***Intervention de
N. Creak***

Mme Catherine Meuwly demande à l'assemblée si elle a une objection à l'intervention tardive de M. Creak. Ce n'est pas le cas et la Présidente donne la parole à M. Creak.

***Intervention de
la Présidente***

Comme le Conseil général a accepté une augmentation d'impôt, M. Nicholas Creak (PLR) estime que c'est encore avec plus de vigueur que chaque dépense doit être analysée. Il prend la parole pour exprimer son opinion qui va soulever les mêmes critiques que son intervention d'octobre dernier. En effet, au niveau du traitement du personnel, le budget laisse apparaître une charge totale de près de 9 millions de francs. La différence massive par rapport au budget 2023 est de 643'625 francs, soit une progression significative de 7,7%. Une grande partie de cette hausse s'explique par une hausse globale des salaires nominaux de 180'000 francs. Cette hausse est due à une indexation maximale de 2% des salaires, qui est actuellement à 0,8%. Le Groupe PLR pense que dans la situation financière actuelle, cette hausse est inappropriée. Il est conscient des efforts que fait le personnel communal, est sensible aux problématiques de son pouvoir d'achat, mais la situation de la commune ne s'est pas améliorée, au contraire.

***Proposition du
Groupe PLR***

Selon M. Creak, il n'est pas possible de demander d'un côté une augmentation d'impôt qui va impacter le porte-monnaie des contribuables dans une période où toutes les charges montent, et de l'autre côté octroyer une potentielle augmentation de salaire au personnel communal, même s'il la mérite. La situation de la commune de Marly exige des sacrifices et le Groupe PLR est d'avis que cette hausse de l'indexation doit être suspendue jusqu'à ce que les finances communales le permettent. De plus, M. Creak souhaite rappeler que les contribuables marlinois qui travaillent dans le marché privé ne bénéficient

pas forcément d'une indexation de leur salaire. Pour cela, le Groupe PLR demande de renoncer à cette indexation et de maintenir l'indexation à 0,8%.

M. Christophe Maillard pense qu'il existe une confusion dans l'intervention de M. Creak. En fait, on parle bien d'une indexation et non d'une hausse de salaire. L'indexation est un mécanisme pour garder la valeur des montants équivalents par rapport à la baisse du pouvoir d'achat. L'indexation n'est pas une augmentation de salaire. La question de l'augmentation de salaire a été tranchée lors de la séance du mois d'octobre, avec l'octroi des paliers acceptée par le Conseil général. Comme il l'a annoncé dans son message, le Conseil communal va indexer les salaires entre la valeur qui existait en novembre passé et novembre de cette année. Les paliers acceptés en séance du mois d'octobre seront ajoutés.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Nicholas Creak (PLR) est tout à fait conscient que si le pouvoir d'achat est maintenu, il n'est pas question d'une augmentation. Par contre, si cette indexation est supérieure à 1,4%, il s'agira bien d'une augmentation.

***Intervention de
N. Creak***

M. Christophe Maillard se réfère à l'explication qui a été donnée dans le message. Le 2% annoncé est bien le maximum. Si l'indexation est plus élevée que ce 2%, le Conseil communal n'ira pas plus haut. Si elle est plus basse, le Conseil communal appliquera le taux officiel pour cette indexation. M. Maillard précise que l'indexation de 0,8% était celle de l'année passée. En effet, le personnel communal avait alors fait un effort conséquent, puisque l'indexation entre fin 2021 et fin 2022 se montait environ à 2,3% et que le Conseil communal avait octroyé une indexation de 0,8%. Cette année, le Conseil communal souhaite octroyer l'indexation totale au personnel communal, c'est-à-dire un maximum de 2%.

***Intervention du
Conseil communal***

A la demande de Mme Daniela Schellenberg (LC), la Présidente octroie une suspension de séance de 2 minutes.

Décision

Mme Catherine Meuwly résume que le Groupe PLR propose d'indexer les salaires du personnel communal au maximum de 0,8%, de la même manière que l'année précédente.

***Intervention de
la Présidente***

A la demande de M. Daniel Mollard (PS), Mme Meuwly répond que les salaires sont ventilés sur plusieurs comptes. On ne peut donc donner un numéro de compte précis.

M. Sylvain Grandjean (PS) souhaite que soit précisé le montant qui figure dans les budgets et la proposition du Groupe PLR sur ce montant-là.

***Question de
S. Grandjean***

Mme Catherine Meuwly répond que le montant qui figure au budget est de 491'530 francs.

***Réponse de
la Présidente***

M. Nicholas Creak (PLR) explique que le budget est actuellement de 476'000 francs pour le compte 0210.3010.00. Cela concerne une augmentation avec une indexation maximale de 2%. En faisant une règle de 3, cela permet de trouver le montant avec une indexation à 0,8%.

***Intervention de
N. Creak***

M. Julien D'Agostini (PS) demande une suspension de séance pour permettre au bureau de se réunir et de statuer sur la recevabilité de la proposition de M. Creak. Selon M. D'Agostini, cette proposition n'est pas suffisamment chiffrée et est tardive.

**Intervention de
J. D'Agostini**

La Présidente suspend la séance pour 2 minutes.

Décision

M. Christophe Maillard répète que les salaires sont ventilés dans plusieurs comptes. Pour clarifier les chiffres et selon le message présenté, l'indexation maximale de 2% des salaires correspond à peu près à une hausse globale de 180'000 francs, et à environ 80'000 francs avec une indexation à 0,8%. Cela correspondrait donc à une réduction de la masse salariale globale d'à peu près 80'000 francs. Cela étant dit, M. Maillard tient à relever que le Conseil communal s'oppose à cette adaptation de 0,8%, puisque c'est lui qui est compétent, selon le règlement du personnel communal, pour fixer l'indexation. C'est ce qui a été fait l'année passée. M. Maillard répète que le Conseil communal souhaite cette année octroyer l'indexation complète au personnel communal, qui se situe entre novembre passé et novembre de cette année à 1,4%. C'est bien plus bas que le 2% annoncé, mais plus décent que 0,8%.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Julien D'Agostini (PS) a bien compris les explications données par le Conseil communal. Comme cette indexation est de la compétence du Conseil communal, il ne comprend pas pourquoi l'assemblée doit voter sur ce point. Pour sa part, ce vote n'a même pas d'objet.

**Intervention de
J. D'Agostini**

Mme Catherine Meuwly souhaite savoir si le Conseil général a la compétence de voter sur ce point.

**Question de
la Présidente**

M. Christophe Maillard relève que le règlement du personnel communal donne au Conseil communal la compétence de fixer l'indexation. Cependant, si le Conseil général n'octroie pas ce budget, le Conseil communal ne pourra pas octroyer l'indexation à la hauteur qu'il souhaite.

**Réponse du
Conseil communal**

La Présidente demande au Groupe PLR s'il maintient sa contre-proposition ; il est répondu par l'affirmative.

**Intervention de
la Présidente**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous l'indexation des salaires du personnel communal telle que proposée par le Conseil communal ?

➤ **L'indexation des salaires du personnel communal telle que proposée par le Conseil communal est acceptée par 26 oui, 14 non, et 4 abstentions.**

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs, pages 16 à 20

Plus de remarque.

**Intervention de
la Présidente**

Chapitre 4 – Santé, pages 20 à 22

Compte 4210.3010.00 – Salaire du personnel (senior+)

M. Valentin Mulder (LC) constate que ce compte prévoit une augmentation de 0.5 EPT. Le Groupe Le Centre fait la proposition de ne pas augmenter cet équivalent plein temps, même si l'augmentation est minime. Cette approche est motivée par la volonté de maintenir cette activité au niveau actuel, sans aucune réduction. En effet, un rapport sur le site de la commune met en avant

**Proposition du
Groupe Le Centre**

tout ce qui est fait dans le cadre de senior+. Dans ce cadre-là, on voit aussi que l'augmentation des seniors à Marly n'est pas très significative entre 2023 et 2024. Vu que l'augmentation du taux d'impôt votée ce soir ne permet pas non plus d'arriver à l'équilibre, le Groupe Le Centre propose de maintenir le budget aux chiffres de 2023.

Mme Mary Claude Paolucci précise que la loi Senior+ est mise en pratique depuis trois ans. Marly a été choisie par l'Association Radix et a pu bénéficier ainsi d'un soutien pour mettre en place la politique des seniors dans la commune. Ces trois ans se terminent maintenant. A Marly, 21% de la population sont des seniors et cette population va continuer à augmenter. Mme Paolucci précise encore que ce 0.5 EPT n'est pas une augmentation, mais une rocade de pourcents alloués au Service social. Cette précision a été apportée au budget.

***Intervention du
Conseil communal***

A la demande de Mme Catherine Meuwly, M. Valentin Mulder (LC) maintient sa contre-proposition.

***Intervention de
la Présidente***

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'allouer un montant de 45'750 francs au compte 4210.3010.00 ?

➤ ***La proposition du Conseil communal d'allouer un montant de 45'750 francs au compte 4210.3010.00 est acceptée par 28 oui, 15 non, et 1 abstention.***

Chapitre 4 – Santé, pages 20 à 22

Plus de remarque.

***Intervention de
la Présidente***

Chapitre 5 – Prévoyance sociale, pages 23 à 27

Compte 5791.3010.00 – Salaire du personnel du PITSC

M. Vincent Adamo (PLR) constate que le budget du PITSC ne cesse d'augmenter. Il est passé en effet de 339'742 francs aux comptes fin 2022 à 472'725 francs au budget 2024, soit une augmentation de 39%. Il est également prévu d'engager un maître socio-professionnel à 40% (+0.4 EPT).

***Proposition du
Groupe PLR***

Dans la situation financière actuelle de la commune, le Groupe PLR aimerait mieux comprendre une telle augmentation et se demande si une économie de ce service pourrait être envisagée.

C'est pour cette raison que le Groupe PLR propose de limiter l'augmentation des EPT et de ne pas engager pour l'instant de personne supplémentaire.

Mme Daniela Schellenberg indique que le Groupe Le Centre souhaite faire une proposition concernant le compte 5791.3010.00 « Salaire du personnel PITSC », qui rejoint celle du Groupe PLR. Dans le cadre de la présentation général du budget et comme cela ressort du message 09-23, et en particulier du tableau sur l'état des EPT, il est prévu une augmentation de la dotation du personnel du PITSC d'un 0.4 EPT pour l'engagement d'un maître socio-professionnel à 40%. Le Groupe Le Centre est conscient du travail accompli dans le cadre du PITSC pour l'insertion professionnelle de personnes se trouvant sans emploi, raison pour laquelle, il n'est pas question pour l'instant de diminuer ce programme communal. Toutefois, il lui semble inopportun de

***Proposition du
Groupe Le Centre***

l'étendre maintenant en engageant du personnel communal supplémentaire, surtout au vu de la décision qui a été prise relative à l'augmentation des coefficients d'impôts.

Le Groupe Le Centre formule donc, comme le Groupe PLR, la proposition suivante : le budget relatif au compte 5791.3010.00 « Salaire du personnel PITSC » est diminué du montant correspondant à l'engagement prévu d'un 0.4 EPT supplémentaire.

Mme Mary Claude Paolucci explique que le maître socioprofessionnel actuel travaille à 80%. Or, certains collaborateurs du PITSC sont engagés à 100% et doivent être accompagnés continuellement. Actuellement, ce sont des civilistes ou des stagiaires qui pallient à ce 20%. Mais, il est de plus en plus difficile de trouver des civilistes ou des stagiaires compétents. Le montant d'un maître socioprofessionnel à 40% serait déduit de celui payé pour un stagiaire ou un civiliste qui s'élève à environ 1'500 francs par mois.

M. Sylvain Grandjean (PS) souhaite savoir sur quel montant l'assemblée va devoir voter, soit celui proposé par le Groupe Le Centre.

Mme Daniela Schellenberg (LC) répond que ce montant correspond au 0.4 EPT supplémentaire demandé.

La Présidente suspend la séance pour 2 minutes.

Mme Catherine Meuwly précise qu'il s'agit de voter sur un 0.4 EPT supplémentaire et que c'est pour cette raison qu'un chiffre précis ne peut pas être donné. A la question de la Présidente, les Groupes Le Centre et PLR maintiennent leurs contre-propositions.

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'allouer un montant de 367'120 francs au compte 5791.3010.00 ?

- **La proposition du Conseil communal d'allouer un montant de 367'120 francs au compte 5791.3010.00 est refusée par 28 non, 16 oui, et 0 abstention.**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Acceptez-vous la proposition conjointe des Groupes Le Centre et PLR de renoncer à l'engagement de 0.4 EPT supplémentaire pour le personnel du PITSC au compte 5791.3010.00 ?

- **La proposition conjointe des Groupes Le Centre et PLR de renoncer à l'engagement de 0.4 EPT supplémentaire pour le personnel du PITSC au compte 5791.3010.00 est acceptée par 29 oui, 14 non, et 1 abstention.**

Chapitre 5 – Prévoyance sociale, pages 23 à 27

Plus de remarque.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications, pages 27 à 30

Pas de remarque.

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire, pages 31 à 37

Pas de remarque.

**Intervention du
Conseil communal**

**Question de
S. Grandjean**

**Réponse de
D. Schellenberg**

Décision

**Intervention de
la Présidente**

Décision

Décision

**Intervention de
la Présidente**

Chapitre 8 – Economie publique, pages 37 à 38

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 38 à 40

Pas de remarque.

Charges et produits par natures, pages 42 à 46

Pas de remarque.

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous le budget de résultats 2024, avec la proposition conjointe des Groupes PLR et Le Centre de renoncer à l'engagement de 0.4 EPT supplémentaire pour le personnel du PITSC au compte 5791.3010.00 ?

- **Le budget de résultats 2024 avec la proposition conjointe des Groupes Le Centre et PLR de renoncer à l'engagement de 0.4 EPT supplémentaire pour le personnel du PITSC au compte 5791.3010.00 est accepté par 39 oui, 3 non, et 2 abstentions.**

5.3. Examen et adoption du budget des investissements 2024 (messages 11-23 à 16-23)

Message 11-23 – Assainissement de l'infrastructure informatique, 2^{ème} phase

**Intervention du
Conseil communal**

M. Christophe Maillard relève que ce message fait souvent référence à un masterplan. Ce masterplan est un document confidentiel, motif pour lequel il n'est pas divulgué. Il a par contre été distribué aux membres de la Commission des systèmes d'information. M. Maillard souhaite présenter et expliquer le but de ce masterplan informatique, ainsi que la stratégie globale de la commune.

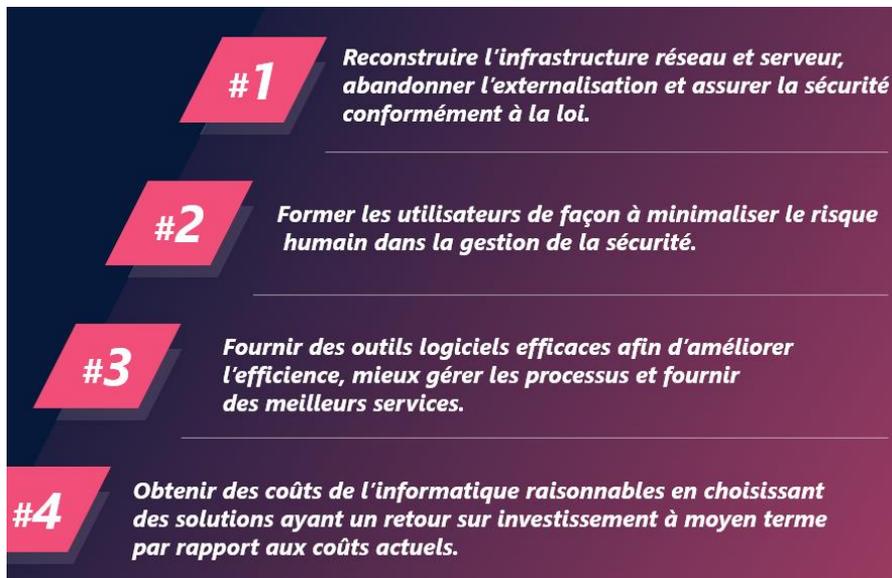


Ce masterplan est l'aboutissement d'une longue série de réflexions. Dès l'embauche du nouveau responsable informatique en juillet 2022, ce dernier a procédé à l'état des lieux de l'informatique communale qui s'avérait avoir un grand potentiel d'amélioration. Sur cette base, un premier cadastre des risques a permis de créer une gouvernance informatique mettant à plat les processus et procédures nécessaires au bon fonctionnement de l'informatique communale. Cette action a permis de détailler dans une matrice des risques les mesures à prendre afin de les mitiger ou de les adoucir. Ces mesures ont

abouti à une feuille de route, présentée au Conseil communal, indiquant les solutions préconisées plus en détail.

Le masterplan détaille enfin les solutions individuelles avec l'estimation de leurs coûts ainsi que les plans de réalisation.

Les buts visés par la stratégie informatique sont les suivants :



M. Maillard précise que, sous l'angle de la protection des données, la commune a l'obligation d'assurer la sécurité des données des citoyens. En parallèle, il rappelle qu'un audit a été réalisé par l'Autorité cantonale de protection des données qui a constaté que la commune de Marly était sur la bonne voie. Cet audit sera terminé à la fin de l'année prochaine.

Les « briques » stratégiques du masterplan sont les suivantes :



Chacune de ces briques est indissociable des autres. L'idée est vraiment de construire un tout cohérent. M. Maillard explique que la brique *Sécurité* concerne le renforcement de la sécurité des serveurs et du client. Le *Cycle de vie* est le remplacement de l'infrastructure. La brique *Formation* a trait à la formation des utilisateurs et des audits de sécurité. Les nouvelles solutions logicielles entrent dans la brique *Logiciels*, avec notamment l'obtention des solutions cloud avec Microsoft 365 et Azur.

M. Maillard explique que chaque brique contient des blocs, soit :



Lorsque l'on construit, on le fait un peu dans chaque brique, de manière à en faire un bloc individuel qui devient une phase d'investissement. Cette phase d'investissement est à la base du message 11-23 présenté ce soir. En résumé, plusieurs phases d'investissement seront proposées, jusqu'à ce que tous les blocs aient été utilisés. M. Maillard indique que la phase 1 a été réalisée l'année passée, selon le message 08-22. Elle correspondait à l'infrastructure réseau et était axée principalement sur la sécurité, avec la mise en place de pare-feu, de commutateurs et d'autres composants de sécurité.

M. Maillard répète qu'il est crucial de comprendre que l'ensemble de ce masterplan est conçu comme un écosystème informatique. A partir du moment où on se dirige dans un sens, il faut le construire complètement, au risque qu'il ne s'effondre. Dans ce message 11-23, l'idée est de renforcer encore la sécurité réseau, des serveurs et des postes de travail, renouveler l'infrastructure selon son cycle de vie, mettre en place des nouvelles solutions logicielles, introduire les solutions cloud et faire une étude préparatoire sur le remplacement de l'ERP. Au sujet du renouvellement de l'infrastructure selon son cycle de vie, M. Maillard explique que l'idée est de remplacer tous les portables qui ont dépassé l'âge de 5 ans. En parallèle, la commune disposera de modèles similaires dans lesquels seront installées des nouvelles solutions logicielles.

En ce qui concerne les implications financières, ce message est coupé en deux parties : l'investissement lui-même par un emprunt de 180'000 francs qui concerne tous les composants matériels (PC, applications de sécurité, etc.) et toutes les autres dépenses à hauteur de 269'000 francs qui concernent les licences d'application, qui ne s'amortissent pas. C'est la raison pour laquelle ce montant est lié au budget de résultats et non pas à celui des investissements.

La stratégie du Conseil communal et celle du masterplan consiste à se séparer progressivement d'Evok, prestataire de services. Au début, deux prestations parallèles doivent être maintenues, soit Evok et la nouvelle solution mise en place. A un moment donné, soit vers 2029, la commune commencera à faire des économies.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« Il est ainsi question dans cette deuxième phase d'assainissement d'améliorer l'efficacité et la performance du travail administratif tout en répondant aux exigences légales en matière de sécurité de l'information et de protection des données. Tout ceci s'inscrit dans la stratégie informatique globale décrite dans le Masterplan informatique 2024-2034.

Cette phase comporte des coûts financés soit par des investissements (Fr. 180'000.-) soit par de nouvelles dépenses pour l'année 2024 (Fr. 269'000.-). Elle impliquera en outre des coûts d'exploitation qui se répercuteront sur le budget de fonctionnement des années suivantes.

La Commission financière juge important de mettre à jour le système informatique de la commune. En outre, les coûts proposés - bien que conséquents - sont jugés adéquats compte tenu des solutions apportées, ainsi que sur le retour sur investissement attendu dans les 5 ans.

Préavis : *la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le message 11-23, se référant à la demande de crédit d'investissement de Fr. 180'000.- ».*

**Préavis de la
Commission financière**

M. Valentin Mulder présente le préavis de la Commission des systèmes d'information :

« Je m'adresse à vous aujourd'hui pour souligner l'importance de prendre des mesures face à la situation critique de nos infrastructures informatiques communales.

Le plan global repose sur un écosystème informatique complexe, où chaque composant est interdépendant. Retirer un élément compromettrait l'ensemble de la stratégie. C'est pourquoi, bien que ce message détaille les différentes composantes, il est crucial de l'approuver dans son ensemble pour concrétiser la stratégie du masterplan.

Actuellement, nos dépenses liées à l'exploitation sont excessives. Un investissement immédiat nous permettrait de réaliser des économies substantielles à court, moyen et long terme. À l'inverse, l'inaction nous contraindrait à des dépenses croissantes en exploitation.

Le plan proposé prend pleinement en compte les besoins de notre administration communale, que ce soit au niveau utilisateur, client final, ou en matière de sécurité et de protection des données. Cet investissement doit être prioritaire en raison de son caractère stratégique pour la commune. D'autant plus que la dette technologique accumulée représente une menace sérieuse pour la sécurité. Nous devons agir rapidement pour consolider notre infrastructure logicielle et structurelle, répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité de l'information et de protection des données.

La gestion interne de nos services informatiques s'avère plus économique que l'externalisation. En rapatriant sous gestion communale des éléments tels que les serveurs, les systèmes de sécurité, la gestion du réseau, et les licences des outils bureautiques, nous créons un système informatique moderne, performant et économique.

Le renouvellement de l'infrastructure, notamment des ordinateurs de bureau, est vital pour éviter les risques de panne élevés. En dotant nos employés d'ordinateurs portables et en remplaçant les bornes WiFi obsolètes, nous

**Préavis de la
Commission des
systèmes d'information**

garantirons une infrastructure fiable et compatible avec les nouvelles exigences de sécurité.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, ce message est bien plus qu'un simple ensemble de propositions techniques. C'est le fondement de notre stratégie informatique globale, un investissement nécessaire pour garantir l'efficacité, la sécurité et la pérennité de nos services. En approuvant ce message dans son intégralité, vous contribuez à l'avenir numérique prospère de notre commune ».

M. Daniel Shapiro (LV) constate qu'il est très difficile de comprendre les propos d'une bonne partie des intervenants. Il souhaite que ces derniers parlent plus fort, dans le micro et un peu plus lentement.

**Intervention de
D. Shapiro**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous le financement de la seconde phase d'assainissement de l'infrastructure informatique, selon le message 11-23, pour le montant de 180'000 francs ?

➤ **Le financement de la seconde phase d'assainissement de l'infrastructure informatique, selon le message 11-23, pour le montant de 180'000 francs est accepté par 44 oui, 0 non, et 0 abstention.**

Message 12-23 – Extension de la crèche communale Les Lucioles

**Intervention du
Conseil communal**

Lors des dernières séances du Conseil général, M. César Murangira rappelle qu'il a fait part de l'augmentation du nombre d'enfants dans la commune. Avec le déménagement de Cité à Château d'Eau au mois d'août l'année prochaine, des locaux se libèrent à Cité où se trouve actuellement l'accueil extrascolaire. Avec la demande croissante de places dans la crèche communale, et la liste d'attente assez importante, le Conseil communal demande le financement de l'extension de la crèche pour 24 places supplémentaires pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« La crèche communale a atteint sa capacité d'accueil maximale de 47 enfants par jour. Concernant les crèches externes, 20 familles sont inscrites à la crèche Les Libellules (quartier de l'Ancienne Papeterie) et 2 familles à la ville de Fribourg, ce qui représente à ce jour 24 enfants. Le Conseil communal souhaite profiter du déménagement de l'accueil extrascolaire de Marly Cité pour agrandir la crèche communale dans les locaux ainsi libérés et augmenter d'autant sa capacité d'accueil (24 enfants). Les seuls coûts de l'espace mis à disposition pour cet agrandissement sont estimés à Fr. 150'000.-.

A noter qu'un complément d'information a été apporté à la Commission financière en date du 28.11.2023. Il nous a ainsi été démontré que la solution proposée par la commune, bien que chère pour le présent et sur la durée, reste cependant financièrement plus intéressante à toute autre option.

Préavis : la Commission financière préavise, à la grande majorité, d'accepter le Message 12-23, se référant à la demande de crédit d'investissement de Fr. 150'000.- ».

**Préavis de la
Commission financière**

Mme Elisabeth Roggi informe que le Groupe socialiste soutient pleinement le développement des places d'accueil dans les crèches. « *Marly prospère à grands pas. Vendredi dernier, La Liberté, annonçait qu'à la suite du début des travaux de l'hôtel, une nouvelle clinique allait également s'installer au MIC. Des emplois se créent et des familles veulent s'installer à Marly.*

Aujourd'hui, 48 familles cherchent une place de crèche à Marly et, avec ce message, nous avons l'opportunité de créer 24 nouvelles places à moindre coût. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes liés par un contrat de 5 ans, et que la surface louée nous coûtera près de Fr. 40'000.- par année après le déménagement de l'accueil extrascolaire au Château d'Eau. Si le message est accepté, cet investissement de Fr. 150'000.- sera « amorti » en moins de 4 ans.

Ces locaux prochainement disponibles sont une excellente occasion de mieux répondre aux besoins pressant de places supplémentaires dans les crèches et cela reviendra finalement moins cher à la commune que de subventionner des crèches extérieures.

Afin de soutenir les familles qui souhaitent travailler et en même temps avoir des enfants, le Groupe socialiste vous invite à accepter ce message ».

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Acceptez-vous l'extension de la crèche communale Les Lucioles, selon le message 12-23, pour le montant de 150'000 francs ?

- **L'extension de la crèche communale Les Lucioles, selon le message 12-23, pour le montant de 150'000 francs est acceptée par 41 oui, 1 non, et 2 abstentions.**

Message 13-23 – Requalification de la route cantonale (Jonction-Gérine), phase d'études de projet

Comme annoncé lors du dernier Conseil général avec la validation du concept ValTraLoc dans le canton, M. Bernard Clerc indique que ce message est la suite logique de ce projet de grande importance pour la commune. A l'heure actuelle, on se trouve dans un processus d'urbanisation de la route cantonale, dont la première partie a été réalisée entre le pont de Pérolles et Jonction. Ce projet découle de mesures d'Agglo qui seront cofinancées par la Confédération. M. Clerc précise que ce crédit est demandé pour réaliser le projet jusqu'à la mise à l'enquête et non une étude. Comme indiqué dans le message, il est impératif que ces travaux commencent avant fin 2025, sans quoi la commune perdra les subventions fédérales et la requalification ne se fera certainement plus. A fin 2020, un message a été validé par le Conseil général concernant l'avant-projet qui avait comme objectifs la prise en compte du développement urbain, la mise en valeur de la route cantonale comme l'un des leviers révélateurs des centralités qu'elle traverse, l'amélioration des conditions de circulation intermodal ainsi que la perméabilité de la route pour renforcer les liens de mobilité douce entre les quartiers. Tous ces objectifs ont été mis sur la table et ont été traités dans cet avant-projet. La commune est actuellement relativement prête pour travailler avec le canton. Si le message est accepté, les coûts seront pour moitié à charge de la commune qui sera remboursée pour moitié par l'Agglo et la Confédération.

**Intervention de
E. Roggli**

Décision

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« *Le concept ValTraLoc ayant été validé par la commission cantonale ad hoc du Service des ponts et chaussées, il s'agit maintenant de procéder à l'appel d'offres pour l'élaboration du projet. A relever que ce projet découle des mesures d'agglomération du PA3 et du PA4 qui seront cofinancées par la Confédération pour la première à hauteur d'environ 35% et pour l'autre à 32%. Ceci est conditionné au fait que les mesures du PA3 doivent absolument débiter avant la fin 2025. La répartition des honoraires entre l'Etat et la Commune pour les prestations de cette étude est de 50% chacun. Elle a été estimée à environ Fr. 1'600'000.- TTC, dont Fr. 800'000.- TTC à la charge de la Commune. L'Agglomération en soutiendra la moitié via ses PA3 et PA4 (Fr. 400'000.-).*

Préavis : *la Commission financière préavise, à la grande majorité, d'accepter le Message 13-23, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 800'000.-. Une fois les réalisations effectuées et les décomptes établis, l'Agglomération sera à même d'honorer la moitié de ce montant ».*

Selon M. Vincent Adamo, le Groupe PLR est bien conscient que cette requalification de la route cantonale découle des mesures de l'Agglo qui seront cofinancées par la Confédération et que d'après le Service des ponts et chaussées, il faudrait débiter avant la fin 2025 pour toucher la subvention de la Confédération.

Néanmoins, à la vue des énormes investissements que cela va engendrer, maintenant 400'000 francs uniquement pour la mise à l'enquête, puis des investissements colossaux de plusieurs millions pour la réalisation de ce tronçon, on peut se poser la question de la pertinence et de la réelle nécessité de ces investissements en relation avec la situation financière actuelle de la commune.

Le Groupe PLR aimerait connaître les éventuelles conséquences économiques, urbanistiques voire politiques d'un report de ce message.

M. Bernard Clerc indique que si l'on ne profite pas de l'opportunité de réaliser cette requalification maintenant, cette dernière ne se fera plus et la commune n'aura plus les moyens de le faire. La centralité de Marly Cité restera en l'état. En cas de report de cette requalification, Marly perdra les subventions pour les crédits d'étude mais également celles pour les crédits de réalisation, pour laquelle l'Agglo participe à hauteur de 50%. Ce sont des montants de 400'000 francs pour la finalisation du projet et de 5 à 6 millions de francs pour la réalisation qui seront perdus.

M. Jean-Luc Humbert relève que le Groupe UDC profite de cette votation pour signaler la dangerosité de fermer le double giratoire et de faire passer toute la circulation sur la route du Châtelet qui, vu son gabarit, n'est pas adaptée pour supporter toute la circulation de la route de la Gruyère et de celle des Préalpes. De plus, les gens qui descendent de Tinterin et qui veulent se rendre à Fribourg passeront par la route de Bourguillon, devant le centre scolaire de Château d'Eau, pour ne pas se retrouver bloquer aux feux de la route de la Gruyère.

**Préavis de la
Commission financière**

**Intervention de
V. Adamo**

**Intervention du
Conseil communal**

**Intervention de
J.-L. Humbert**

M. Bernard Clerc pense que les voitures venant de la Suisse allemande passeront de l'autre côté, et non par Marly.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Eric Bugnon informe que le Groupe PVL s'est penché sur la question de savoir si la commune avait actuellement la capacité financière pour financer cette requalification de la route cantonale, ainsi que tous les travaux qui en découleront. Il est arrivé à la conclusion que manifestement ce n'est pas le cas. C'est avec ce genre de projet que la commune se met la corde au cou. La commune n'a pas les moyens de le supporter et de repousser ce projet à une date ultérieure, même si un ultimatum a été posé pour la date du début des travaux. Selon M. Bugnon, Marly ne doit pas plier devant ces ultimatums pour finalement en subir les conséquences. Au vu de la situation de la commune, c'est faire mauvaise gestion des deniers publics et des budgets familiaux des habitants de Marly que d'accepter cet investissement aujourd'hui. « *1,6 million, ce n'est que la phase d'étude. Imaginez la facture finale dont les coûts sont certainement sous-estimés dans la planification financière qui nous a été remise. Imaginez les nouveaux attermolements lors de séances de budgets à venir du Conseil général* ». Le Groupe PVL recommande donc de refuser cet investissement qui n'a pas un caractère urgent, au même titre que les écoles ou la sécurité informatique par exemple.

**Intervention de
E. Bugnon**

Mme Catherine Meuwly suspend la séance pour 2 minutes.

Décision

M. Sylvain Grandjean (PS) souhaite connaître les incidences sur la route Marly-Matran, en cas de refus de ce message

**Question de
S. Grandjean**

M. Bernard Clerc indique qu'il n'y aura pas d'incidence sur la route Marly-Matran. Par contre, des incidences auront lieu le jour où Marly-Matran se fera. Cette route deviendra communale et toutes les infrastructures seront à la charge de la commune.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Elisabeth Roggli (PS) estime que Marly, comme grande commune, ne doit pas miser que sur la motorisation individuelle, cela n'est pas l'image d'une commune moderne. Elle pense qu'on doit vraiment changer nos habitudes. Si on mise sur un projet Marly-Matran, on doit également miser parallèlement sur l'affectation de la route de Fribourg.

**Intervention de
E. Roggli**

M. Charles Navarro (LC) relève que l'assemblée vient de voter sur une augmentation assez massive du coefficient d'impôt, « *au motif que nous devons nous focaliser vers le futur et regarder l'avenir et ne pas pénaliser toutes les infrastructures et tous les services que la commune offre. Les routes, quoi qu'on en dise, quel que soit l'enjeu qu'on puisse porter, sont un élément essentiel du développement d'une infrastructure communale. Nous avons ici un enjeu massif : d'une part parce que nous sommes un carrefour et une porte d'entrée vers la ville de Fribourg ; nous sommes donc condamnés à congestionner si nous ne prenons pas de mesures et, comme l'a dit le Conseil communal, c'est aussi un lien financier et important avec le développement de la route Marly-Matran* ». Pour cette raison, M. Navarro invite à soutenir la proposition du Conseil communal et cet investissement.

**Intervention de
C. Navarro**

M. Eric Bugnon (PVL) souhaite rappeler que, malgré l'augmentation du taux du coefficient du taux d'impôt, le déficit en 2028 est prévu à 7,2 millions. Aujourd'hui, ce déficit se monte à 5 millions, sans le coefficient ; on est passé à 2 millions et on arrive à 7,2 millions avec le coefficient. M. Eric Bugnon pense que d'autres augmentations de coefficient vont arriver pour financer tout ça. Est-ce que le Conseil communal sait à combien se montent ces travaux dans la planification financière ?

**Question de
E. Bugnon**

Selon la planification financière, M. Bernard Clerc estime à environ 10 millions de francs pour cette route.

**Réponse du
Conseil communal**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la phase d'étude de projet de requalification de la route cantonale, selon le message 13-23, pour un montant de 800'000 francs ?

- **La phase d'étude de projet de requalification de la route cantonale, selon le message 13-23, pour un montant de 800'000 francs est acceptée par 24 oui, 17 non, et 3 abstentions.**

Message 14-23 – Remplacement et déplacement de conduites d'eau, secteur du chemin de la Forêt

**Intervention du
Conseil communal**

Considérant les obligations liées au chantier et à l'état de la conduite, M. Maurice Horner explique que le Conseil communal propose de déplacer la conduite sur le chemin de la Forêt et de saisir cette opportunité pour y installer le séparatif. C'est pour cette raison que le message 14-23 comprend deux parties, soit le déplacement de la conduite d'eau pour un montant de 250'000 francs et la mise en séparatif pour un montant de 300'000 francs.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« Deux nouveaux bâtiments sont projetés au chemin de la Forêt. Tenant compte de ceci et en connaissant l'état de la conduite actuelle, le Conseil communal propose de déplacer la conduite et de saisir cette occasion pour réaliser la mise en séparatif sur ce tronçon. Ceci implique un investissement de Fr. 550'000.-, respectivement de Fr. 250'000.- pour l'eau potable et de Fr. 300'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'eau.

Préavis : la Commission financière préavise, pour chacun des deux thèmes spécifiques, à l'unanimité, d'accepter le message 14-23 ».

**Préavis de la
Commission financière**

M. Claude Biemann indique que la Commission des Eaux, de l'Edilité et des Espaces verts a préavisé à l'unanimité le message 14-23 pour le remplacement et le déplacement de la conduite d'eau et la mise en séparatif du secteur du chemin de la Forêt 2.

**Préavis de la
Commission Eaux,
Edilité et Espaces verts**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous le déplacement de la conduite pour la distribution de l'eau potable dans le secteur du chemin de la Forêt, selon le message 14-23, pour le montant de 250'000 francs ?

- **Le déplacement de la conduite pour la distribution de l'eau potable dans le secteur du chemin de la Forêt, selon le message 14-23, pour le montant de 250'000 francs est accepté par 43 oui, 0 non, et 1 abstention.**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous la mise en séparatif du réseau d'eau dans le secteur du chemin de la Forêt, selon le message 14-23, pour le montant de 300'000 francs ?

➤ **La mise en séparatif du réseau d'eau dans le secteur du chemin de la Forêt, selon le message 14-23, pour le montant de 300'000 francs est acceptée par 42 oui, 0 non, et 2 abstentions.**

Message 15-23 – Achat de véhicules et machines

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner précise que ce message comprend trois objets. Le premier véhicule est un fourgon pour le secteur Eaux et assainissement, le deuxième véhicule concerne le secteur de l'Edilité et le troisième outil, soit un chariot élévateur, pour le secteur de l'Edilité également. Ces trois objets vont être votés séparément. M. Horner relève qu'ils sont des outils de travail très importants pour les secteurs concernés. Pour le chariot élévateur, M. Horner précise qu'il sert à transvaser les palettes qui est souvent le moyen utilisé pour amener le matériel. Avec ce chariot élévateur, il sera aisé de décharger les camions et de stocker le matériel dans les étages supérieurs de la halle édilitaire.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« Ce message se réfère à :

- un véhicule pour le secteur Eaux et assainissement pour un investissement de Fr. 35'000.-,
- un véhicule électrique pour le secteur Edilité et espaces verts de Fr. 58'000.-,
- un chariot élévateur pour le secteur Edilité et espaces verts pour Fr. 90'000.-.

Les différentes explications remises amènent la Commission financière à soutenir ces investissements.

Préavis : la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le message 15-23 relatif à trois emprunts spécifiques, selon les montants susmentionnés ».

**Préavis de la
Commission financière**

M. Dominique Schorderet indique que la Commission des Eaux, de l'Edilité et des Espaces verts préavise à l'unanimité ce message d'investissement.

**Préavis de la
Commission Eaux,
Edilité et Espaces verts**

M. Jean-Luc Humbert (UDC) informe qu'il a demandé une offre pour un chariot élévateur du même gabarit que celui de la halle édilitaire. Cette offre se monte à 45'000 francs. Il souhaite ainsi que le message 15-23 soit modifié en ce sens : « Acceptez-vous l'acquisition d'un chariot élévateur à contrepoids pour le montant de 45'000 francs, et non de 90'000 francs ? ».

**Proposition du
Groupe UDC**

M. Maurice Horner aimerait être sûr que la comparaison entre l'offre du Conseil communal et celle de M. Humbert tienne la route. Il propose cependant à M. Humbert de faire confiance au Conseil communal qui étudiera trois offres pour l'achat de cette machine. Le montant de 90'000 francs risque dès lors bien de ne pas être dépensé en totalité. M. Horner serait content de prendre connaissance de l'offre mentionnée par M. Humbert.

**Intervention du
Conseil communal**

A la question de Mme Catherine Meuwly, M. Jean-Luc Humbert (UDC) maintient sa proposition.

***Intervention de
la Présidente***

M. Daniel Shapiro (LV) comprend que le chariot élévateur actuel est âgé et que le coût de remplacement de la batterie vaut plus que la valeur actuelle de la machine. Cependant ni le coût des batteries, mais ni celui de la machine ne sont mentionnés. Il serait peut-être intéressant de réparer cette machine en remplaçant sa batterie. Est-il possible de connaître le coût de cette batterie ou les raisons pour lesquelles la machine ne peut pas être utilisée un peu plus longtemps ?

***Question de
D. Shapiro***

M. Maurice Horner explique que la machine à remplacer date de 1999 et que c'est le moment de la changer. La technologie évolue continuellement et M. Horner doute qu'une nouvelle batterie soit compatible avec la machine existante. Selon lui, la meilleure solution est de changer la machine avec une batterie de la génération de 2024.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Daniel Shapiro (LV) estime que la différence est grande entre les 90'000 francs et les coûts d'extension de l'utilisation de la machine actuelle. Dans le message, on demande 90'000 francs. M. Shapiro souhaite savoir si des offres ont été demandées.

***Intervention de
D. Shapiro***

M. Maurice Horner indique que ces 90'000 francs sont basés sur une offre concrète. D'autres offres seront demandées, si le message est accepté.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Daniel Mollard (PS) fait entièrement confiance au Conseil communal qui saura choisir la meilleure offre. M. Mollard est persuadé que personne n'est contre l'achat d'une telle machine, et c'est important. Les ouvriers ont besoin de matériel de qualité, également pour leur sécurité.

***Intervention de
D. Mollard***

Pour avoir travaillé sur des chariots élévateurs, M. Sylvain Grandjean (PS) relève que ce sont des véhicules dangereux, qui nécessitent un permis de conduire particulier. Les colonnes de levage, qui peuvent aller très haut, se fatiguent vite et augmentent ainsi le risque d'accidents, même avec un service de maintenance. M. Grandjean imagine qu'un véhicule de 25 ans doit certainement être changé pour éviter des accidents.

***Intervention de
S. Grandjean***

M. Jean-Luc Humbert (UDC), ayant travaillé durant 15 ans sur ces chariots élévateurs, répond à M. Shapiro que ce type de batterie coûte 18'000 francs. Normalement, d'après la loi, ces véhicules sont soumis à des autorisations et sont contrôlés chaque année. M. Humbert estime qu'un véhicule qui date de 1999 doit être remplacé.

***Intervention de
J.-H. Humbert***

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous l'acquisition d'un fourgon pour le secteur Eaux et assainissement, selon le message 15-23, pour le montant de 35'000 francs ?

- ***L'acquisition d'un fourgon pour le secteur Eaux et assainissement, selon le message 15-23, pour le montant de 35'000 francs est acceptée par 43 oui, 1 non, et 0 abstention.***

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le secteur Edilité et espaces verts, selon le message 15-23, pour le montant de 58'000 francs ?

- **L'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le secteur Edilité et espaces verts, selon le message 15-23, pour le montant de 58'000 francs est acceptée par 41 oui, 2 non, et 1 abstention.**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous l'acquisition d'un chariot élévateur à contrepoids pour le secteur Edilité et espaces verts, selon le message 15-23, pour le montant de 90'000 francs ?

- **L'acquisition d'un chariot élévateur à contrepoids pour le secteur Edilité et espaces verts, selon le message 15-23, pour le montant de 90'000 francs est acceptée par 34 oui, 6 non, et 4 abstentions.**

Message 16-23 – Consolidation d'une partie de la berge de la Gérine

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner précise que la consolidation est prévue sur la rive gauche de la Gérine, en aval du restaurant de la Gérine. Une stabilisation a déjà eu lieu avec des billes de bois qui sont actuellement à nu du fait du ravinement de la Gérine. Il faut intervenir avant que la digue soit prise par les prochaines grandes intempéries. Sur le montant de 90'000 francs, une subvention de la Confédération et du Canton sera versée à hauteur de 60%. Il reste dès lors à charge de la commune un montant de 34'000 francs.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

« Une détérioration importante de la base de la berge a été constatée sur environ 100 mètres en aval du restaurant de la Gérine, sur la rive gauche du cours d'eau, qu'il s'agit de réparer. Le besoin de financement est de Fr. 90'000.-. Le montant des subventions fédérales et cantonales attendu est de Fr 55'800.-.

Préavis : la Commission financière préavis, à la grande majorité, d'accepter le message 16-23, relatif à un emprunt de Fr. 90'000.-. Le tout sera ensuite subventionné à hauteur de Fr. 55'800.- ».

**Préavis de la
Commission financière**

Mme Céline Sönmez Özdemir indique que la Commission des Eaux, de l'Edilité et des Espaces verts est favorable à l'unanimité au message 16-23 « consolidation d'une partie de la berge de la Gérine ».

**Préavis de la
Commission Eaux,
Edilité et Espaces verts**

M. Jean-Luc Humbert (UDC), qui habite devant ces berges, indique que depuis qu'on a coupé les chutes, la Gérine est descendue d'environ un mètre à certains endroits. Au pont du port, la Gérine est montée d'un mètre. Tous les gravats redescendent le long. Si on regarde bien les bords de la Gérine, on constate que les anciennes digues se trouvent au-dessus du niveau d'eau qui ravine dessous. M. Humbert pense que chaque année un montant sera demandé pour les rives de la Gérine.

**Intervention de
J-L. Humbert**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous les travaux de consolidation d'une partie de la berge de la Gérine, selon le message 16-23, pour le montant de 90'000 francs ?

- **Les travaux de consolidation d'une partie de la berge de la Gérine, selon le message 16-23, pour le montant de 90'000 francs sont acceptés par 40 oui, 4 non, et 0 abstention.**

5.4. Adoption des budgets de résultats et des investissements

Intervention de la Présidente

Mme Catherine Meuwly précise qu'il s'agit d'un vote d'ensemble des budgets de résultats et des investissements.

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous le budget des investissements 2024 ?

- **Le budget des investissements 2024 est accepté par 41 oui, 1 non, et 2 abstentions.**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous les budgets de résultats et des investissements 2024 ?

- **Les budgets de résultats et des investissements 2024 sont acceptés par 39 oui, 1 non, et 4 abstentions.**

6. Implémentation du programme de gestion parascolaire MonPortail (message 17-23)

Intervention du Conseil communal

M. César Murangira présente pour la seconde fois ce message afin de répondre à la gestion du nombre croissant des dossiers des structures de la petite enfance. La proposition tient compte des remarques qui ont été émises lors de la première présentation, avec un modèle de financement différent, en coupant la poire en deux.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

Préavis de la Commission financière

« Le Conseil communal propose l'utilisation de l'application MonPortail, qui se présente sous la forme d'un guichet virtuel pour les parents. Ce dernier permettra aux parents de transmettre aisément toute demande d'inscription, annonce d'absence, modification quant à la prise en charge de l'enfant en matière de crèche communale, des AES, des devoirs surveillés et du sport scolaire facultatif. La mise en place de ce programme informatique est espérée pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Le coût unique de l'implémentation du programme se monte à Fr. 12'385.50 TTC pour l'ensemble des quatre modules. A celui-ci s'ajoutent les coûts d'hébergement et de licences de l'ordre de Fr. 22'790.- annuels, couverts en partie par la participation des parents.

La Commission financière se positionne sur le premier des trois thèmes soumis au message :

Demande d'accepter l'implémentation du guichet virtuel MonPortail pour la gestion des structures d'accueil (crèche et accueil extrascolaire) et activités (sport facultatif et devoirs surveillés) de la commune selon les modalités et le financement expliqués ci-dessus.

Préavis : la Commission financière, compte tenu de l'efficacité relevée par cette solution, préavise, à la majorité, d'accepter le Message 17-23, point 1,

se référant à la demande de dépense unique de Fr. 12'385.50 et aux coûts de licences annuels de Fr. 22'790.- ; ces derniers étant partiellement couverts par les apports des parents.

M. Sylvain Grandjean (PS) s'exprime en ces termes : « Nous avons étudié ce message avec soin et nous avons bien compris le volume de travail et les difficultés que rencontre l'administration communale dans la coordination, la gestion et la facturation des devoirs surveillés, des sports scolaires facultatifs, de la crèche communale et de l'accueil extrascolaire. Nous faisons confiance aux responsables de ce projet sur la pertinence du choix de l'outil « MonPortail » réitéré dans ce message, afin d'apporter une solution mesurée et efficace à ces problèmes, tout en assurant la sécurité des données utilisées par ce système. Le Groupe socialiste soutient toutes les démarches appropriées qui permettent de simplifier le travail de notre administration et surtout d'améliorer le service à la population.

Nous apprécions également que dans cette nouvelle proposition, le Conseil communal s'est appliqué à revoir le financement à la charge des parents de ce nouvel outil de gestion, à savoir :

Services	À la charge des parents	Différence par rapport à aujourd'hui
La crèche	Forfait de Fr. 200.- lors de l'inscription	Fr. 0.-
Les AES	Frais de Fr. 26.50 par an (50% de frais de licence)	Augmentation de Fr. 20.25 par an
Les devoirs surveillés et le sport scolaire facultatif	Fr. 0.- (entièrement pris en charge par la commune)	---

Au printemps dernier, lors de sa première proposition de guichet virtuel, le Conseil communal mentionnait l'existence d'une faible minorité de la population qui ne peut pas ou ne souhaite pas, pour différentes raisons (non-maîtrise de la langue, analphabétisme, problème technique ou autres) utiliser un tel service au moyen d'un smartphone. Quelle qu'en soit la raison, notre administration communale ne peut pas laisser de côté ces quelques parents démunis et nous devons leur offrir une solution.

Afin de préserver la cohérence de ce projet et pour n'avoir au final qu'un seul système de facturation, il nous paraît adéquat que chaque enfant ait un compte « MonPortail » et que l'administration communale assure l'assistance nécessaire aux personnes qui en ont besoin pour la gestion de ce compte. Cette disponibilité permettra également, le cas échéant, de répondre à toutes les questions éventuelles d'autres utilisateurs.

Pour cela, le Groupe socialiste vous propose d'**ajouter un article 3.1 bis** dans les deux règlements relatifs à la crèche communale et à l'accueil extrascolaire, soit : « **L'administration communale doit répondre à toutes les questions des utilisateurs et assurer une assistance appropriée aux personnes en difficulté dans l'utilisation du guichet virtuel** ».

**Amendement de
S. Grandjean**

M. César Murangira indique que le Conseil communal est conscient que certains parents ne pourront pas utiliser MonPortail. Le personnel des structures de la petite enfance et le personnel de l'administration vont assister les personnes qui en auront besoin, comme cela se fait déjà aujourd'hui. M. Murangira relève que le Conseil communal est d'avis que la disposition proposée par M. Grandjean n'est pas nécessaire dans le un règlement de portée générale. Par contre, le Conseil communal est ouvert à introduire cette disposition dans le règlement d'exécution.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Sylvain Grandjean (PS) souhaite connaître la différence entre le règlement de portée générale et le règlement d'exécution.

**Question de
S. Grandjean**

M. César Murangira explique que le règlement d'exécution permet de rentrer dans les détails, par exemple pour un soutien pour les personnes rencontrant des difficultés à utiliser le guichet virtuel. Le règlement de portée générale a trait à des articles généraux.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Sylvain Grandjean (PS) comprend que le Conseil communal s'engage à introduire cet article dans le règlement d'exécution. Si c'est le cas, ce que confirme M. Murangira, M. Grandjean retire son amendement.

**Intervention de
S. Grandjean**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Acceptez-vous l'implémentation du guichet virtuel « MonPortail » pour la gestion des structures d'accueil et activités de la commune, selon le message 17-23 ?

➤ **L'implémentation du guichet virtuel « MonPortail » pour la gestion des structures d'accueil et activités de la commune, selon le message 17-23, est acceptée par 40 oui, 1 non, et 3 abstentions.**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Adoptez-vous les modifications des articles 3 et 9 du règlement relatif à la crèche communale (révision partielle), selon le message 17-23 ?

➤ **Les modifications des articles 3 et 9 du règlement relatif à la crèche communale (révision partielle), selon le message 17-23, sont acceptées par 40 oui, 0 non, et 4 abstentions.**

La Présidente impartit un délai de 15 secondes pour procéder au vote :

Décision

Adoptez-vous les modifications des articles 3 et 12 du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (révision partielle), selon le message 17-23 ?

➤ **Les modifications des articles 3 et 12 du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (révision partielle), selon le message 17-23, sont acceptées par 40 oui, 0 non, et 4 abstentions.**

7. Informations du Conseil communal

Remerciements

**Intervention du
Conseil communal**

Au nom du Conseil communal, M. Christophe Maillard tient à remercier les membres du Conseil général pour les échanges constructifs qui ont eu lieu cette année lors des séances, pour les suggestions apportées et pour le ton utilisé lors des discussions qui est toujours cordial et chaleureux. Même si les avis divergent, les débats se sont déroulés dans le respect. Il remercie également l'assemblée d'avoir compris que la commune doit aller de l'avant,

doit se développer, doit faire en sorte qu'elle soit attractive pour les gens qui la traversent, qui la voient, qui y habitent, de manière à ce qu'ils en parlent en bien.

Le Conseil communal souhaite à chacun et chacune de très belles fêtes de fin d'année et une excellente années 2024.

8. Divers

– Questions

M. Durim Ademi (LC) souhaite savoir si un masterplan a été établi pour le centre sportif de Corbaroche ? Qu'en est-il du projet d'étude de la buvette communale avec le tennis ? Serait-il possible de changer les luminaires du centre sportif et de les passer en LED ? Est-ce qu'une personne s'occupe de ces thèmes pour essayer de rendre attractif ce centre sportif ?

M. Bernard Clerc répète que le Conseil communal a dû faire des choix et prioriser les investissements. Les investissements liés au centre sportif, c'est-à-dire la buvette, l'éclairage, les nouvelles surfaces de terrain, ont été mis de côté, car pour le moment la commune ne dispose pas des moyens pour s'offrir ce luxe.

M. Christophe Maillard revient sur la question du masterplan de Corbaroche. Il pense que le message d'investissement approuvé en séance du Conseil général sur le développement harmonieux de Corbaroche pourrait être compris un peu comme un masterplan de la zone, car le Conseil communal a envie d'y installer un maximum d'infrastructures sportives. Des contacts sont pris avec des sociétés sportives pour développer le site de manière efficace, conviviale et harmonieuse.

– Précision

M. Jean-Luc Humbert (UDC) a constaté que son intervention au dernier Conseil général, où il a stipulé que c'était à cause de la mauvaise gestion des anciens que la commune de Marly se trouvait dans cette situation, n'a pas plu à certaines personnes vu l'article paru dans La Liberté. M. Humbert répond que c'est tout de même de la responsabilité du Conseil communal de gérer la densification de la commune et que c'est à cause de cette densification très intensive que l'on se retrouve à devoir augmenter les impôts et à faire des coupes drastiques dans les budgets.

M. Christophe Maillard précise que la densification est exigée par la législation fédérale sur le territoire. On doit faire monter les bâtiments par l'intérieur pour justement éviter le mitage du territoire. En résumé, on fait des zones d'habitations où tout se densifie de manière à garder les zones agricoles le moins mitées possible. Finalement, M. Maillard relève que tout ce qui a été décidé en terme de densification, de même que les investissements, ont été approuvés par le Conseil général. Le Conseil communal propose et le Conseil général approuve par la suite.

M. Jean-Luc Humbert (UDC) affirme que d'autres communes ont refusé.

**Questions de
D. Ademi**

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention du
Conseil communal**

**Intervention de
J.-L. Humbert**

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention de
J.-L. Humbert**

– **Marché de St-Nicolas**

M. Jean-Luc Humbert invite chacune et chacun, le 8 décembre, au marché de la St-Nicolas qui aura lieu dans cette même salle, avec le parcours du St-Nicolas qui débutera depuis la route des Pralettes.

***Intervention de
J.-L. Humbert***

La parole n'étant plus demandée, Mme Catherine Meuwly clôt la séance à 23h22, en invitant l'assemblée à profiter de l'apéritif et en souhaitant un bon retour à chacune et chacun ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

Clôture

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Catherine Meuwly

Nicolas Gex

Annexes : résultats des votes électroniques.

Rapport du vote d'IVS-City Council

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 19:35:33

Total de résultats:

Oui :	43	97,73 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	Abstention	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 80% à 89% de l'impôt cantonal de base ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:07:20

Total de résultats:

Oui :	25	56,82 %
Non :	16	36,36 %
Abstention :	3	6,82 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	non
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	Abstention
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	non	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	non
Bugnon A.	non	Meuwly	non
Bugnon E.	non	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	non	Porlezza	oui
Curty	non	Rezzonico	non
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	non
Gamboni	oui	Schorderet	non
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	Abstention	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 89% de l'impôt cantonal de base ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:08:38

Total de résultats:

Oui :	25	56,82 %
Non :	17	38,64 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	non
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	non
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	non	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	non
Bugnon A.	non	Meuwly	non
Bugnon E.	non	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	non	Porlezza	oui
Curty	non	Rezzonico	non
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	non
Gamboni	oui	Schorderet	non
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	Abstention	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'allouer un montant de Fr. 78'200.- au compte 3422.3132.00 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:19:36

Total de résultats:

Oui :	25	58,14 %
Non :	18	41,86 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	43	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	non
Amari	non	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	non
Bielmann	non	Lago	-
Brodard	oui	Mantelli	non
Bugnon A.	oui	Meuwly	non
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	non
Clément	non	Navarro	non
Creak	non	Porlezza	oui
Curty	non	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	non
Gamboni	oui	Schorderet	non
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	non
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'indexation des salaires du personnel communal tel que proposé par le Conseil communal ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:40:23

Total de résultats:	Oui :	26	59,09 %
	Non :	14	31,82 %
	Abstention :	4	9,09 %
	Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	oui
Ademi	Abstention	Humbert	oui
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	non
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	non	Lago	non
Brodard	oui	Mantelli	non
Bugnon A.	oui	Meuwly	non
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	Abstention
Clément	non	Navarro	oui
Creak	non	Porlezza	oui
Curty	non	Rezzonico	oui
D'Agostini	non	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	non
Gamboni	oui	Schorderet	non
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	Abstention
Grandjean	non	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'allouer un montant de Fr. 45'750.- au compte 4210.3010.00 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:44:43

Total de résultats:

Oui :	28	63,64 %
Non :	15	34,09 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	oui
Ademi	non	Humbert	oui
Amari	non	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	non
Beretta	oui	Kuenlin	non
Bielmann	non	Lago	non
Brodard	Abstention	Mantelli	non
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	non
Clément	oui	Navarro	non
Creak	non	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	non
Emmenegger	oui	Schneuwly	non
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	non
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'allouer un montant de Fr. 367'120.- au compte 5791.3010.00 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:52:59

Total de résultats:

Oui :	16	36,36 %
Non :	28	63,64 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	non
Ademi	non	Humbert	non
Amari	non	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	non
Beretta	non	Kuenlin	non
Bielmann	non	Lago	non
Brodard	non	Mantelli	non
Bugnon A.	non	Meuwly	non
Bugnon E.	non	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	non
Clément	non	Navarro	non
Creak	non	Porlezza	oui
Curty	non	Rezzonico	non
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	non
Emmenegger	non	Schneuwly	non
Gamboni	oui	Schorderet	non
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	non
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous la contre-proposition des groupes PLR et du Centre de renoncer à l'engagement de 0.4 EPT supplémentaire pour le personnel du PITSC (compte 5791.3010.00) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:53:54

Total de résultats:

Oui :	29	65,91 %
Non :	14	31,82 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	non	Jaquier	non
Ariosa	non	Khan	non
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	non
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	non
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	non	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	non
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	non	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	non
Girardin	Abstention	Sönmez Özdemir	non
Grandjean	non	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	non	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	non

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous le budget de résultats 2024 avec la contre-proposition acceptée ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 21:56:19

Total de résultats:

Oui :	39	88,64 %
Non :	3	6,82 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	non
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	Abstention	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	non	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	Abstention	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous le financement de la seconde phase d'assainissement de l'infrastructure informatique, selon le message 11-23, pour le montant de Fr. 180'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:17:26

Total de résultats:

Oui :	44	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'extension de la crèche communale Les Lucioles, selon le message 12-23, pour le montant de Fr. 150'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:23:38

Total de résultats:

Oui :	41	93,18 %
Non :	1	2,27 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	Abstention
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	Abstention	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous la phase d'études du projet de requalification de la route cantonale (Jonction-Gérine), selon le message 13-23, pour un montant de Fr. 800'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:39:48

Total de résultats:

Oui :	24	54,55 %
Non :	17	38,64 %
Abstention :	3	6,82 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	non
Amari	non	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	Abstention
Beretta	oui	Kuenlin	non
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	Abstention	Mantelli	non
Bugnon A.	non	Meuwly	non
Bugnon E.	non	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	non	Rezzonico	non
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	non
Defferrard	non	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	non
Gamboni	oui	Schorderet	non
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	Abstention	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous le déplacement de la conduite pour la distribution de l'eau potable dans le secteur du chemin de la Forêt, selon le message 14-23, pour le montant de Fr. 250'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:42:53

Total de résultats:

Oui :	43	97,73 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	Abstention
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous la mise en séparatif du réseau d'eau dans le secteur du chemin de la Forêt, selon le message 14-23, pour le montant de Fr. 300'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:43:32

Total de résultats:

Oui :	42	95,45 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	Abstention
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	Abstention
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'acquisition d'un fourgon pour le secteur Eaux et assainissement, selon le message 15-23, pour le montant de Fr. 35'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:55:28

Total de résultats:

Oui :	43	97,73 %
Non :	1	2,27 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour le secteur Edilité et espaces verts, selon le message 15-23, pour le montant de Fr. 58'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:56:07

Total de résultats:

Oui :	41	93,18 %
Non :	2	4,55 %
Abstention :	1	2,27 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	Abstention
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'acquisition d'un chariot élévateur à contrepoids pour le secteur Edilité et espaces verts, selon le message 15-23, pour le montant de Fr. 90'000.- ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 22:56:46

Total de résultats:

Oui :	34	77,27 %
Non :	6	13,64 %
Abstention :	4	9,09 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	non	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	non
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	non	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	Abstention
D'Agostini	oui	Roggli	Abstention
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	Abstention
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous les travaux de consolidation d'une partie de la berge de la Gérine, selon le message 16-23, pour un montant de Fr. 90'000.-?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 23:01:01

Total de résultats:

Oui :	40	90,91 %
Non :	4	9,09 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	non
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	oui	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	oui
Bielmann	oui	Lago	non
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	non	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous le budget des investissements 2024 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 23:01:58

Total de résultats:

Oui :	41	93,18 %
Non :	1	2,27 %
Abstention :	2	4,55 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	Abstention
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous les budgets de résultats et des investissements 2024 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 23:03:08

Total de résultats:

Oui :	39	88,64 %
Non :	1	2,27 %
Abstention :	4	9,09 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	Abstention
Bielmann	oui	Lago	oui
Brodard	oui	Mantelli	Abstention
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	non	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	oui	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	Abstention	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Acceptez-vous l'implémentation du guichet virtuel MonPortail pour la gestion des structures d'accueil et activités de la commune, selon le message 17-23 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 23:12:47

Total de résultats:

Oui :	40	90,91 %
Non :	1	2,27 %
Abstention :	3	6,82 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	non
Bielmann	oui	Lago	Abstention
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	Abstention	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Adoptez-vous les modifications des articles 3 et 9 du règlement relatif à la crèche communale (révision partielle), selon le message 17-23 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 23:13:32

Total de résultats:

Oui :	40	90,91 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	4	9,09 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	Abstention
Bielmann	oui	Lago	Abstention
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	Abstention	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giacobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :

Adoptez-vous les modifications des articles 3 et 12 du règlement relatif à l'accueil extrascolaire (révision partielle), selon le message 17-23 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 05.12.2023 23:14:12

Total de résultats:

Oui :	40	90,91 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	4	9,09 %
Total :	44	100,00 %

Résultats individuels :

Adamo	oui	Herren S.	oui
Ademi	oui	Humbert	oui
Amari	Abstention	Jaquet	excusé
Ardenti	oui	Jaquier	oui
Ariosa	oui	Khan	oui
Attallah	excusé	Kiner-Renaud	oui
Beretta	oui	Kuenlin	Abstention
Bielmann	oui	Lago	Abstention
Brodard	oui	Mantelli	oui
Bugnon A.	oui	Meuwly	oui
Bugnon E.	oui	Mollard	oui
Carrel	excusé	Mulder	oui
Clément	oui	Navarro	oui
Creak	oui	Porlezza	oui
Curty	oui	Rezzonico	oui
D'Agostini	Abstention	Roggli	oui
de Reynier	excusé	Ryckebusch	oui
Defferrard	oui	Schellenberg	oui
Emmenegger	oui	Schneuwly	oui
Gamboni	oui	Schorderet	oui
Giaccobo	excusé	Shapiro	oui
Girardin	oui	Sönmez Özdemir	oui
Grandjean	oui	Van d. Wildenberg	oui
Gremaud	oui	Widmer-Comment	excusé
Herren A.	oui	Wohlhauser	oui

La Présidente :

Le Secrétaire :